

COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
EN DATE DU 15 juin 2015

Le conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

le lundi 15 juin 2015

dans la salle des mariages de la mairie du 10^e, sous la présidence de M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement.

Étaient présents ou représentés :

M. Rémi FERAUD
Mme Déborah PAWLIK
M. Frédéric BOUSCARLE
M. Didier Le RESTE
M. Paul SIMONDON
M. Sylvain RAIFAUD
Mme Anne SOUYRIS
M. Dominique TOURTE
M. Éric ALGRAIN
Mme Élise FAJGELES
M. Stéphane BRIBARD
Mme Léa VASA
M. Dante BASSINO
Mme Sybille FASSO
M. Paul BEAUSSILLON
Mme Hélène DUVERLY
Mme Olga TROSTIANSKY
Mme Anne SOUYRIS
Mme Alexandra CORDEBARD

Ont donné pouvoir :

Mme Martine CERDAN *donne pouvoir à Mme Déborah PAWLIK*
M. Bernard GAUDILLÈRE *donne pouvoir à M. Rémi FERAUD*

Le quorum est atteint.

Excusée :

Mme Yamina BENGUIGUI

La séance est ouverte à 18 h 39.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Projet de délibération : MA20151077 23
Projet de délibération : MA20151078 23
Projet de délibération : MA20151079 23
Projet de délibération : 2015 DAC 152..... 23
Projet de délibération : 2015 DAC 229..... 24
Projet de délibération : 2015 DAC 313..... 24
Projet de délibération : 2015 DAC 370..... 25
Projet de délibération : 2015 DAC 402..... 26
Projet de délibération : 2015 DAJ 22 27
Projet de délibération : 2015 DASCO 15 28
Projet de délibération : 2015 DASCO 28 31
Projet de délibération : 2015 DASCO 47 33
Projet de délibération : 2015 DDCT 59..... 34
Projet de délibération : 2015 DDCT 62..... 35
Projet de délibération : 2015 DDCT 67..... 35
Projet de délibération : 2015 DDCT 69..... 37
Projet de délibération : 2015 DDCT 73..... 38
Projet de délibération : 2015 DDCT 64..... 39
Projet de délibération : 2015 DDCT 80..... 39
Projet de délibération : 2015 DDEEES 158..... 40
Projet de délibération : 2015 DDEEES 168..... 42
Projet de délibération : 2015 DDEEES 193..... 43
Projet de délibération : 2015 DDEEES 173..... 43
Projet de délibération : 2015 DEVE 9 47
Projet de délibération : 2015 DEVE 38 48
Projet de délibération : 2015 DEVE 76 50
Projet de délibération : 2015 DEVE 100 50
Projet de délibération : 2015 DFPE 9 50
Projet de délibération : 2015 DFPE 30 51
Projet de délibération : 2015 DFPE 71 51
Projet de délibération : 2015 DFPE 75 52
Projet de délibération : 2015 DFPE 355 52
Projet de délibération : 2015 DFPE 360 52
Projet de délibération : 2015 DJS 10 53
Projet de délibération : 2015 DJS 30 53
Projet de délibération : 2015 DJS 60 54
Projet de délibération : 2015 DJS 230 54
Projet de délibération : 2015 DJS 249 55
Projet de délibération : 2015 DJS 259 55
Projet de délibération : MA10201500 56
Projet de délibération : 2015 DLH 49..... 57

Projet de délibération : 2015 DLH 133.....	57
Projet de délibération : 2015 DLH 138.....	58
Projet de délibération : 2015 DVD 3	58
Projet de délibération : 2015 DVD 126	59
Projet de délibération : 2015 DVD 165	59
Projet de délibération : 2015 DVD 168	59
Projet de délibération : MA10201501	60

Vœux du conseil municipal

Vœu présenté par l'Association Action Barbès

Création d'un groupe de travail sur la présence des autocars dans l'espace public

Le 1^{er} décembre dernier, nous vous présentions un vœu témoignant des nuisances liées à la présence des cars de tourisme, notamment au regard de leurs stationnements illicites dans nos quartiers.

Nous insistions sur la nécessité pour Paris de faire preuve d'innovations pour y faciliter les déplacements des touristes par un système de transport en commun performant et écologique. Nous vous demandions aussi les actions que vous comptiez mettre en œuvre pour réduire la présence de ces cars de tourisme.

Vous nous avez répondu que, dès le mois de janvier 2015, des groupes de travail seraient constitués sur le plan local, avec les autocaristes, des représentants des services de la Direction de la Voirie et des Déplacements de Paris (DVD), des Sections Territoriales de Voirie (STV) et des mairies d'arrondissement. Vous avez indiqué que ces groupes de travail seraient ouverts aux associations et aux conseils de quartier (CQ) « afin que la concertation soit la plus précise possible » (sic).

À ce jour, qu'en est-il

Avec l'annonce récente de la volonté de la mairie de Paris et de la préfecture de police de mener des opérations « coup de poing » contre le stationnement illicite des autocars, nous signalons ce stationnement quasi quotidiennement au cabinet de Christophe Nadjovski et du Préfet de Police.

Toutefois, le problème demeure au nord de l'arrondissement et jusqu'aux abords de la Gare de l'Est, boulevard de Strasbourg et devant la Gare, à l'angle de la rue d'Alsace et de la rue du 8 mai 1945, nous constatons quotidiennement des autocars qui occupent illicitement la chaussée, garés en double, triple file, voire quadruple file.

Nous avons donc interrogé le Directeur de la Gare Paris Est, Philippe Walliser, pour connaître les dispositifs de dépose-reprise des autocars. Ce dernier nous a indiqué que : « *Sur le périmètre SNCF de la Gare de Paris Est, il n'y a pas la capacité à accueillir des cars de tourisme* ». « *Une solution est donc à trouver sur l'espace public* » (sic).

Nous pouvons tout de même nous interroger sérieusement :

L'espace public est-il consacré à la dépose-reprise de passagers des autocars, soit associé à un voyage en train, soit indépendamment des trains ?

Alors que :

- nous vous incitons depuis des années à aménager des abords inter-quartiers de la Gare de l'Est ;
- des propositions de végétalisation (dans le cadre du dispositif Du Vert près de chez moi ») pour cette vaste chaussée n'ont pas été retenues par vos services ;
- vous préparez la déclinaison du plan Vélo avec le passage devant la Gare de l'Est dans la rue du 8 mai 1945.

Dans ce contexte, nous vous demandons :

- d'insister auprès de la préfecture de police pour que ces stationnements intempestifs sur la chaussée soient verbalisés ;
- de préserver l'espace public devant la Gare de l'Est, pour l'aménager à meilleur escient, pour le bien des habitants du 10^e, et non pas en cédant à l'éventuelle pression de la SNCF qui dispose d'un large parvis pour accueillir ces autocars (autocaristes affiliés à la SNCF).
- et puis enfin de mettre en place un groupe de travail et de concertation sur la présence des autocars dans nos quartiers, gare de l'Est, boulevard de la Chapelle, etc.

Mme FAJGELES confirme avoir annoncé la tenue de groupes de travail locaux, comme cela avait été annoncé par le cabinet de Christophe Nadjovski.

Cette question doit essentiellement se régler au niveau parisien, avec l'ensemble des parties prenantes et notamment celles issues du secteur de transport de touristes. En janvier, la décision a été prise d'instituer de groupes de travail parallèles : l'un consacré aux questions de stationnement et dépose-reprise, l'autre à l'évolution du secteur du transport de touristes.

Le groupe de travail stationnement/dépose-reprise s'est réuni une première fois en mars, avec les services de la ville, la préfecture de police et les professionnels du transport par autocar. Lors de la deuxième réunion, qui s'est tenue en mai, une visite de terrain a été effectuée en commençant par le secteur des îles (Ile de la Cité, Ile Saint-Louis). Une autre visite de terrain est programmée sur le secteur Barbès. Viendront ensuite les visites des abords des gares, des grands boulevards et du Trocadéro.

Le groupe de travail, consacré à l'évolution du secteur du transport de touristes, se focalisera notamment sur les moyens pour sortir du diesel – dans le cadre du plan antipollution.

Enfin, la préfecture de police mène une campagne de contrôle de la filière d'autocars, avec des opérations de verbalisation qui conviendra de poursuivre aux abords des gares. Deux opérations de contrôle organisé ont eu lieu : au Trocadéro et à La Concorde.

La municipalité demande que le secteur des gares et le secteur Barbès soient les nouveaux secteurs prioritaires pour la Préfecture de Police.

Concernant la discussion avec la SNCF, il n'est aucunement l'intention de la municipalité de donner à la SNCF des espaces supplémentaires pour les cars de tourisme. Au contraire, l'idée est plutôt de rationaliser l'espace public aux abords des gares. Ainsi les demandes de la SNCF, qu'elle est parfaitement en droit de formuler, ne trouveront pas gain de cause du côté de la municipalité.

M. LE RESTE indique que la question des stationnements illicites des autocars de tourisme se pose de manière plus large au niveau de Paris. Paris est la capitale la plus visitée au monde, avec plus de 30 millions de visiteurs par an. Il importe donc de concilier la nécessité d'accueillir les touristes dans de bonnes conditions et celle de maintenir une qualité de vie aux Parisiens.

Dans un précédent conseil d'arrondissement, l'idée avait été évoquée d'aménager des zones dédiées aux cars de tourisme aux alentours de Paris, ce qui pose la question de l'acheminement des touristes à l'intérieur de la capitale. Concernant précisément les cars de tourisme stationnant autour de la Gare de l'Est, la SNCF a certainement un rôle à jouer de ce point de vue ; des réflexions sont sans doute à mener sur l'utilisation de la cour intérieure de la Gare de l'Est.

Donc, des réflexions sont à amener pour concilier l'activité liée au tourisme, la qualité de vie des Parisiens et à la lutte contre la pollution.

Mme PAWLIK s'étonne des deux réactions de Mme FAJGELES et M. Le RESTE. Depuis que cette question a été posée en pré-conseil, en décembre dernier, six mois après, rien n'a changé. Un groupe de travail s'est réuni, mais les maires d'arrondissement n'y ont visiblement pas été conviés. Une campagne de verbalisation a été initiée, mais sans inclure les secteurs de la Gare du Nord et de la Gare de l'Est.

Le 10 décembre dernier, Anne Hidalgo a déclaré : « Je n'accepte plus de voir Paris encombré d'autocars ». Bien que le principe soit réjouissant, absolument rien n'a été mis en place.

Sur les secteurs de la Gare du Nord et de la Gare de l'Est, l'occupation de l'espace public est d'autant plus préoccupante que le stationnement se fait souvent de manière dangereuse. Les autocars stationnent sur des emplacements aucunement prévus à cet effet et génèrent des dangers multiples pour les riverains et les passants autour de ces gares.

Mme PAWLIK insiste sur la question de la pollution liée aux cars de tourisme. Au Conseil de Paris de décembre dernier, le groupe UMP et Nathalie Kosciusko-Morizet avaient déposé un vœu demandant l'interdiction d'accéder à Paris pour les cars de tourisme ne respectant pas au minima la norme Euro 5. M. Najdovski s'est contenté de qualifier cette proposition « d'uniquement démagogique ». Mme PAWLIK s'étonne que le fait de montrer quelques préoccupations environnementales pour Paris soit réduit à quelque chose de démagogique.

Pour revenir au 10^e arrondissement et à la question des cars de tourisme, **Mme PAWLIK** suggère que l'arrondissement passe à la vitesse supérieure. La campagne de verbalisation est un outil efficace, mais encore faut-il la mener de manière efficace.

C'est pourquoi **Mme PAWLIK** souhaiterait la communication d'un calendrier beaucoup plus précis que celui indiqué, notamment sur ce qui est programmé en termes de verbalisation sur les secteurs de la Gare de l'Est et de la Gare du Nord.

M. FÉRAUD confirme que le processus prendra du temps et qu'il devra se faire de manière partenariale, à l'échelle de Paris.

Aussi n'est-il pas possible d'imposer à la SNCF d'accueillir, sur son domaine, tout ou partie des cars de tourisme. Il faut être réaliste et admettre que la diminution des cars de tourisme résultera d'un processus long. Un maire d'arrondissement, seul, n'a pas le pouvoir d'interdire les cars de touristes sur son territoire. Il importe donc de travailler à des intermodalités.

Ensuite, il faut aussi trouver des lieux de stationnement pour les cars sur l'espace public de l'arrondissement, sachant qu'eu égard à la densité de l'arrondissement, aucun endroit n'est idéal. La municipalité devra tenter d'obtenir un certain nombre de solutions partagées avec la SNCF.

De plus, il est nécessaire d'intégrer cette réflexion aux aménagements du transport intergares. Le 10^e est l'un des quartiers les plus concernés et le deuxième à être pris en compte par la réflexion parisienne. M. FÉRAUD insistera auprès de Christophe Najdovski pour rappeler que les élus et les associations d'arrondissements soient pris en compte dans cette réflexion, qui ne doit pas être seulement pilotée au niveau parisien.

Action Barbès rappelle qu'en mars 2009, Alain Lhostis avait posé la question de la gestion de l'espace public sur le parvis de la Gare de l'Est. De son côté, la SNCF a bien confirmé son objectif de régler ce problème sur l'espace public.

M. FÉRAUD ajoute que l'inter-modalité aurait pu s'étendre aux bus de la RATP, qui auraient pu également entrer et sortir du parvis.

Vœu du collectif « Stopmonop »

Au conseil d'arrondissement du 30 juin 2014, le conseil de quartier de l'hôpital Saint-Louis / Faubourg-du-Temple a accepté de porter une question pour le collectif Stopmonop à propos du projet immobilier Bichat-Faubourg-du-Temple.

Il s'agissait d'exprimer l'opposition des riverains au supermarché initialement prévu et de transmettre leurs souhaits pour le rez-de-chaussée de l'immeuble en construction. Le collectif demandait alors que cet espace soit partitionné en plusieurs locaux à vocation commerciale et/ou culturelle et associative, à loyers modérés, ouverts sur la rue Bichat et plus à l'écoute des besoins du quartier.

Votre réponse, Monsieur le Maire, et celle des élus de votre équipe, a été globalement positive.

La question, décisive, du niveau des loyers demeure malheureusement en suspens, mais – grâce aussi à la compréhension de Ian Brossat, qui nous a reçus à deux reprises à l’Hôtel de Ville, et de Stéphane Dambrine, directeur général de Paris Habitat – la suite des événements a apporté d’abord la partition souhaitée, puis un appel à candidatures qui se propose expressément de « retenir, pour la commercialisation de ces locaux, des activités présentant un intérêt direct pour les habitants du quartier ».

Par ailleurs, deux places seront réservées à des représentants des habitants dans la commission de validation appelée à se prononcer sur les projets recevables.

Le collectif tient à vous remercier, vous et votre équipe, pour cette avancée, qui va dans le sens de nos vœux et nous paraît très importante, dans la situation dégradée du commerce de proximité que connaît ce secteur de la rue du Faubourg-du-Temple. C’est une avancée qui répond aussi à l’un des objectifs majeurs affichés par la nouvelle mandature : la prise en compte de l’expression des habitants.

Bien sûr, nous espérons vivement que la question des loyers sera finalement résolue dans le sens d’une modération compatible avec des projets d’intérêt général ; Ian Brossat nous assure travailler dans ce sens avec Paris Habitat. Mais même dans ce cas, le projet Bichat – Faubourg-du-Temple ne rétablira pas à lui seule une saine diversité commerciale dans le quartier du Faubourg-du-Temple.

Aucun projet isolé ne résoudra tous les problèmes posés par le manque de locaux accessibles aux projets associatifs et d’économie sociale et solidaire – non seulement dans notre quartier, mais dans de nombreux autres secteurs de l’arrondissement et de la ville, qui ne sont pas et ne peuvent tous être concernés par les opérations Vital’Quartier de la SEMAEST.

Il est impossible aux habitants d’influer sur le marché privé, mais le premier pas fait à l’angle Bichat-Faubourg-du-Temple nous amène tout naturellement exprimer le souhait que le *principe d’associer étroitement les habitants à la procédure d’attribution des commerces et autres locaux d’activités en pied des immeubles gérés par les bailleurs sociaux de la Ville soient à l’avenir reconduit et généralisé.*

Ce principe pourrait s’appliquer, par exemple, un immeuble réalisé par Paris Habitat au 115 boulevard de La Villette et à celui de la SIEMP au 179 rue Saint-Maur. En clôture de la plénière du conseil de quartier hôpital Saint-Louis/Faubourg-du-Temple, le 28 février 2013, vous avez vous-même évoqué, par rapport à cet emplacement qui était celui des « 9 billards », la nécessité de « se poser ensemble la question des commerces que l’on peut s’imaginer pour cet espace ».

À la réunion publique du 13 avril pour le lancement de l’appel à candidatures Bichat-Faubourg-du-Temple, une participante a relevé expressément l’intérêt de faire de la place accordée à la voix des habitants un précédent. Cette idée a reçu alors la pleine adhésion de votre adjoint chargé de la démocratie locale et de la vie associative.

Et vous, Monsieur le Maire ?

Êtes-vous disposé à faire entrer dans les usages le principe d'une participation directe des habitants à la procédure d'attribution des commerces et autres locaux d'activités en pied des immeubles gérés par les bailleurs sociaux de la ville ?

Plus concrètement : acceptez-vous d'agir auprès des bailleurs pour systématiser, à toutes les étapes de la procédure, une participation qui engagera aussi bien les associations, les collectifs et d'autres structures d'initiative civique que les conseils de quartier et les nouveaux conseils citoyens ?

Une démarche qui devrait commencer suffisamment en amont et mettre en œuvre les trois instruments dont l'utilité s'est imposée dans la discussion autour du projet Bichat-Faubourg-du-Temple : 1° des enquêtes au niveau des habitants des quartiers concernés, pour cerner leurs besoins et leurs attentes ; 2° des réunions publiques, pour en favoriser l'expression ; et enfin 3°, des appels à projets avec – et nous insistons là-dessus – une présence des habitants dans les instances appelées à juger ?

Voulez-vous permettre ainsi, au 10^e arrondissement, de servir, par sa vision progressiste, d'ateliers d'expérimentation à la ville entière au futur Grand Paris ?

En réponse, **Mme DUVERLY** estime que l'idée soulevée par ce vœu est intéressante. L'expérimentation en cours sur l'immeuble de l'angle de la rue Bichat et de la rue du Faubourg-du-Temple n'est pas arrivée à son terme. La municipalité a bon espoir qu'elle aboutira à des décisions et à des choix novateurs.

Sur la demande plus globale du collectif, **Mme DUVERLY** évoque la possibilité de créer une commission extramunicipale sur le commerce et l'artisanat. Une telle commission pourrait associer les différentes parties prenantes du 10^e arrondissement (habitants, conseils de quartier, etc.) à l'établissement d'un diagnostic annuel. La commission se réunirait ensuite pour donner les résultats des attributions de commerce sur le diagnostic effectué.

En plus des attributions de la SEMAEST, il serait possible d'y adjoindre les attributions de locaux faites par les bailleurs sociaux au pied des immeubles nouvellement construits ou en cas de départ d'un commerçant installé laissant le soin au bailleur de lui trouver un remplaçant (en concertation avec la municipalité).

M. RAIFAUD estime que le combat mené par le collectif Stopmonop a été utile pour le quartier Bichat-Faubourg-du-Temple, mais aussi pour l'arrondissement. Sachant que la situation peut tout à fait se produire ailleurs dans Paris, **M. RAIFAUD** salue et s'associe entièrement à la proposition de Madame Duverly ; à savoir la mise en place d'une commission avec les habitants pour associer les parties prenantes au processus d'attribution des commerces. C'est là une avancée importante.

M. RAIFAUD invite également la municipalité à considérer la possibilité que la SEMAEST prenne en charge, dans un pilotage global, l'attribution des pieds d'immeubles des bailleurs sociaux.

Aussi **M. RAIFAUD** rappelle-t-il que les niveaux de loyers demandés par Paris Habitat sont globalement élevés. Cela implique de se poser la question du financement du logement social et de la politique tarifaire des bailleurs sociaux sur les pieds d'immeubles. Il serait pour le moins contradictoire qu'aux pieds de logements sociaux accessibles au plus grand nombre, on ne trouve que des commerces accessibles à un petit nombre.

Mme PAWLIK remercie le collectif Stopmonop pour cette question et rappelle avoir soutenu leur combat, malgré des différences de vue sur la question des loyers par exemple.

Au sujet de la mise en place d'une commission extramunicipale, **Mme PAWLIK** s'interroge sur la composition d'une telle commission et la manière dont elle pourra être saisie.

Mme PAWLIK s'interroge notamment sur la manière dont les besoins et autres propositions des habitants, voire de l'opposition, seront ensuite relayées auprès de la SEMAEST. L'intérêt de la démarche serait assez limité s'il s'agissait simplement de se réunir pour formuler des souhaits qui ne sont jamais remontés.

Sur l'idée d'organiser des réunions publiques sur ce type de sujet, Mme PAWLIK convient qu'il faut essayer d'associer les habitants concernés le plus largement possible. Le problème d'une commission est qu'il s'agira d'une structure restreinte qui ne sera ouverte qu'à un certain nombre d'habitants.

Sans doute faudrait-il allier les deux. En tous cas, cette question mériterait vraiment d'être examinée.

M. BASSINO, au nom des élus du groupe communiste, remercie le collectif Stopmonop d'avoir posé cette question. Le combat autour de l'immeuble Bichat/Faubourg-du-Temple n'est pas terminé tant que n'y seront pas implantés des commerces satisfaisants pour les besoins des habitants du quartier.

La question du type de commerces à implanter est de première importance, en particulier aux pieds d'immeubles sociaux. La logique voudrait que les commerces pratiquent des prix abordables et répondent aux besoins des habitants des logements sociaux et plus largement des classes populaires. C'est la question du droit à la ville (pour qui la ville est-elle construite ? Pour quels usages ?) et de la possibilité d'y vivre et d'y habiter pleinement.

La démarche initiée pour l'immeuble Bichat/Faubourg-du-Temple se rapproche de la démocratie directe. Il faut donc la poursuivre et l'étendre à d'autres immeubles. Tel doit être le cas à chaque fois que cela est possible. Les habitants doivent avoir les plus grandes possibilités pour exprimer leurs souhaits et leurs avis. Il convient que cette démarche soit élargie le plus possible et ne concerne pas qu'un petit nombre d'habitants (en particulier des milieux populaires).

Enfin, **M. BASSINO** encourage la bonne finalisation du projet de l'immeuble Bichat/Faubourg-du-Temple, qui sera le meilleur argument en faveur de la demande du collectif.

M. FÉRAUD approuve la proposition de Mme DUVERLY de mettre en place une commission extramunicipale permettant de suivre et de piloter l'attribution des espaces commerciaux par les bailleurs sociaux de l'arrondissement. Il faut ensuite être réaliste et comprendre qu'il ne s'agira pas d'organiser une attribution local par local – à chaque stade de la procédure, mais plutôt dans le cadre d'un pilotage en lien avec la SEMAEST – qui a la connaissance du tissu commercial de l'arrondissement.

En outre, **M. FÉRAUD** ajoute que les habitants sont particulièrement attachés à la diversité commerciale, que ce soit dans l'offre de produits ou les gammes de prix. Cette demande recoupe la possibilité d'accès de chacun aux commerces de l'arrondissement et c'est à cela qu'il faut veiller dans le cadre des attributions des bailleurs sociaux. Il s'agit d'être très vigilant sur cette question de la diversité et de la monoactivité commerciale et de le faire en adoptant une vision générale pour aller vers le particulier. Une telle commission ne pourrait instaurer un droit de censure sur chaque attribution commerciale d'un bailleur de la ville.

Situation des migrants expulsés du campement de La Chapelle

LDH/MRAP/L'ACORT/ATF/Espace Fârbâi/Ensemble nous sommes le 10^e.

Monsieur Le Maire,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

À travers cet appel, les associations signataires souhaitent vous faire part de leur inquiétude concernant la situation des migrants expulsés du camp installé sous les arches du métro La Chapelle, à la limite des 10^e et 18^e arrondissements.

Vous avez vous-même, Monsieur le Maire, demandé l'évacuation de ce campement installé pourtant depuis déjà 10 mois (août 2014).

Samedi 30 mai 2015, un arrêté préfectoral de 4 pages, difficilement compréhensible pour des personnes non francophones, est apposé sur le campement, semant l'inquiétude auprès des réfugiés présents. Cet arrêté intime l'ordre aux 400 personnes campant sous ce métro de quitter les lieux dans un délai de 48 heures, en précisant que l'évacuation sera accompagnée de la mise en œuvre des mesures relatives à l'hébergement des personnes et à la demande d'asile.

Les médias se sont largement fait l'écho à la situation du campement et se sont alarmés des conditions d'hébergement indigne et d'une situation sanitaire déplorable. Cette situation aurait déjà dû alerter la préfecture de Paris sur des conditions qui ne pouvaient que se dégrader au fil du temps. Mais ce n'est qu'à cette occasion que l'Agence Régionale de Santé a rendu public un rapport alarmant invoquant un « risque d'épidémie ». Ce n'est également qu'alors que des Officiers de protection de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), aidés des personnels de France Terre d'Asile et d'Emmaüs, ont fait un recensement rapide des seules personnes présentes ce jour-là et en particulier de celles qui demandaient l'asile.

Or la circulaire interministérielle du 28 août 2012 précise que toute opération d'évacuation d'un campement illégal, doit « *mettre en œuvre les principes de dignité et d'humanité* ». Elle prévoit qu'une évaluation soit établie dès l'installation d'un campement et qu'elle soit suivie d'un diagnostic sur la situation des familles ou des personnes occupantes. Nous constatons que, malgré l'ancienneté de ce campement, aucune de ces opérations n'a été sérieusement engagée avant l'annonce de l'évacuation.

Depuis l'évacuation du 2 juin, la situation n'a fait que se dégrader, en particulier pour une centaine de personnes qui se retrouvent aujourd'hui à la rue, malgré l'engagement pris de reloger l'ensemble des exilés présents.

Malgré l'évocation des risques pour leur santé, aucun suivi médical n'a été mis en place par les autorités sanitaires. Les déplacements forcés et la destruction de leurs quelques biens n'ont fait qu'engendrer une situation pire encore, condamnés qu'ils sont aujourd'hui à fuir les différents endroits où ils se trouvent et à s'abriter dans la plus grande précarité.

Le 8 juin, c'est à une véritable répression policière qu'ils ont été confrontés, ainsi d'ailleurs que les militants associatifs qui les accompagnaient.

La situation de conflit que connaissent de nombreux pays contraint à l'exil forcé des centaines de milliers de personnes, dont quelques centaines sont réfugiées dans notre ville. Si la lutte contre la grande précarité est un véritable défi qui se doit d'être combattu collectivement, ces personnes ne peuvent et ne doivent pas être un problème insurmontable pour une ville comme Paris.

C'est pourquoi nous vous demandons :

- de condamner sans réserve les violences policières de ces derniers jours ;
- de tout faire pour mettre fin au harcèlement policier que subissent les exilés de toutes nationalités présents la nuit dans le 10^e arrondissement ;
- de vous assurer que des solutions d'hébergement dignes et pérennes pour les exilés de La Chapelle, mais aussi pour tous ceux venus chercher la protection de l'Europe est condamné à dormir dehors dans les rues de Paris, notamment dans le 10^e, soient mises en place ;
- d'insister auprès des autorités pour qu'il y ait une égalité de traitement de la situation des migrants, indépendamment de leur nationalité (à Calais comme à Paris les opérations de l'OFPRA ou de FTDA) ont fait que d'aucuns ont été régularisés en quelques jours là où d'autres attendent depuis des mois) ;
- d'appuyer la reconnaissance du droit de ces exilés fuyant pour la plupart la guerre ou l'insécurité, venus chercher en Europe une protection, de demander l'asile ou non en France.

13 associations ont signé cette déclaration.

M. FÉRAUD en appelle aux remarques du conseil.

M. RAIFAUD rappelle l'opposition déjà exprimée du groupe Écologiste à cette évacuation, dans la mesure où les garanties d'hébergement étaient totalement suffisantes. La suite des événements aura justifié cette crainte. Si un certain nombre de migrants ont été hébergés, d'autres sont restés dehors (d'abord aux alentours de la Halle Pajol, puis dans le jardin de Bois Dormoy et maintenant près du jardin d'Éole). L'évacuation autour de la halle Pajol a d'ailleurs été faite de façon assez choquante par les services de police.

De manière plus globale, **M. RAIFAUD** en appelle à prendre « à bras-le-corps » la situation des migrants dans Paris, car les conditions humaines et sanitaires dans lesquels ces exilés vivent ne sont pas la hauteur du devoir d'accueil de la France.

C'est pourquoi le groupe Écologiste a proposé que le conseil d'arrondissement fasse deux séries de demandes : une première série auprès de Madame la Maire de Paris et une seconde auprès de la Préfecture de police. Au niveau de la mairie de Paris, il s'agit d'assumer qu'une centaine de migrants ont désormais besoin d'une solution de logement.

Le groupe Écologiste demande donc à la Maire de Paris :

- la mise à disposition, dans l'urgence, d'un ou plusieurs équipements publics afin que les exilés puissent dormir et manger à l'abri, recevoir des soins et un accès au droit en attendant que l'État assume ses responsabilités ;
- d'apporter une aide logistique et financière aux associations qui assurent aujourd'hui la préparation de repas collectif ;
- d'intensifier les efforts entrepris par la Ville de Paris pour apporter aux personnes réfugiées des solutions d'hébergement, d'alimentation et de soins pérennes, en offrant de réelles perspectives d'avenir ;
- que la Maire de Paris interpelle le gouvernement afin que l'État assume enfin les responsabilités que lui impose la loi pour l'accueil des réfugiés et leur permette de faire valoir leurs droits ;
- de créer à Paris, conjointement avec les services de l'État, un site dédié permettant d'écrire dans de bonnes conditions les personnes réfugiées, évitant ainsi leur « éparpillement dans la nature » et la rupture de solidarité et permettant la construction de solutions pérennes confirmant ainsi la vocation de Paris comme ville d'accueil de tous ;
- de dénoncer les violences dont ont été victimes les exilés, les militants politiques et associatifs et également des élus parisiens le 8 juin dernier (lors de l'évacuation du parvis de la Halle Pajole par les forces de police).

Le groupe Écologiste demande au préfet de police de Paris :

- mise en place d'un ou plusieurs sites dédiés permettant d'accueillir les personnes réfugiées dans de bonnes conditions, en assurant les besoins vitaux (couchage, sanitaires, nourriture, soins) ;
- favoriser la continuité des solidarités et la construction de solutions pérennes ;
- prendre toutes les dispositions que ceux qui souhaitent déposer une demande d'asile puissent le faire ;
- libérer immédiatement les exilés en rétention suite aux évacuations de la rue Pajole et du boulevard de la Chapelle.

Mme PAWLIK se félicite que le débat se tienne et estime que Monsieur le Maire a, sur le sujet, des comptes à rendre : au conseil d'arrondissement, mais d'abord et avant tout aux Parisiens. Jamais une situation humaine aussi dramatique n'a été aussi mal gérée. Depuis le 2 juin, la sidération succède à la consternation et les échauffourées aux occupations illégales.

Pour rappel des faits, au dernier conseil d'arrondissement, **Mme PAWLIK** a déposé un vœu commun avec Pierre-Yves Bournazel et Christian Honoré, du 18^e arrondissement, concernant le campement de La Chapelle ; situation sur laquelle les élus étaient alertés depuis des semaines par les riverains du quartier.

Je souhaitais demander trois choses. Premièrement, qu'une solution humaine et digne soit trouvée pour les migrants. Deuxièmement, que le camp de fortune, sujet à de forts risques d'épidémies, soit démantelé. Enfin, qu'une lutte ferme soit engagée contre les passeurs.

C'est alors que l'équipe municipale s'est prise d'un certain empressement et juste avant le conseil, a fait un copier-coller du vœu déposé par le groupe UMP, ce qui n'a pas empêché la majorité de jouer ensuite de toutes les démagogies.

Le 2 juin, le préfet de police a ordonné l'évacuation du campement, conformément à l'annonce qu'il avait faite en Conseil de Paris le 27 mai. Cette décision était la bonne, puisque la solution perdurait depuis des mois et était tout simplement devenue inacceptable, à la fois pour les riverains et pour les migrants qui vivaient dans des conditions indignes.

Le campement évacué, de nouvelles installations sont faites à proximité de la Halle Pajole, puis dans le Bois-Dormoy avant de s'achever, le 11 juin au soir, par un envahissement de la caserne Château-Landon (10^e arrondissement). Des scènes surréalistes.

Pourquoi ces événements ? Parce que l'équipe municipale n'a pas su gérer cette situation, ce qui suscite aujourd'hui de nombreuses interrogations pour partie reprises dans le collectif. Pourquoi la préfecture de police a-t-elle laissé perdurer et donc empirer une situation dont elle avait connaissance depuis les premières installations de migrants, c'est-à-dire dès l'été 2014 ? Pourquoi ne pas avoir décidé l'évacuation immédiate du campement dès le début de l'installation, ce qui aurait évité les nuisances et les risques sanitaires observés en l'espèce ?

Comment expliquer qu'une fois l'évacuation achevée, des centaines de migrants se sont retrouvés livrés à eux-mêmes et sont restés dans le quartier plusieurs jours d'affilée ? En ne leur proposant un hébergement que pour une à trois nuits, il était évident qu'il retournerait dans la rue.

Pourquoi ce manque d'anticipation, alors même que la ville est compétente en matière sociale et matière d'hébergement d'urgence et qu'elle était évidemment informée de l'évacuation imminente ? Ce manque d'anticipation, la majorité municipale a essayé de le cacher, mais l'illusion n'a pas pu durer bien longtemps. En effet, cette impréparation a conduit à des scènes qui ont fait le tour des médias ; on a vu par exemple les forces de l'ordre escorter les migrants au-delà du périphérique.

Aujourd'hui, la majorité municipale doit répondre de cette gestion, bien que **Mme PAWLIK** doute que ces réponses seront à la hauteur des enjeux. En effet, Monsieur le Maire ne semble plus véritablement maître de la situation et surtout, il ne semble pas en prendre la mesure. Preuve s'il en est, le jeudi 11 juin au soir, au moment de l'évacuation de la caserne Château-Landon, Monsieur le Maire n'était même pas sur place, mais au siège de la fédération PS de Paris pour remettre les clés de son bureau à son successeur (photos à l'appui). Ainsi Monsieur le Maire semblait-il davantage accaparé par son parti politique que par l'agitation qui envahissait le 10^e arrondissement.

Cette déconnexion des réalités se retrouve d'ailleurs dans le vœu déposé aujourd'hui par la majorité municipale ; un vœu-fleuve de trois pages, qui ressemble davantage à une première tentative de justification qu'aux solutions véritables et propositions que tous attendent aujourd'hui. Dans son vœu, la majorité tente notamment de reporter sa responsabilité à l'État (ex : « *Considérant la répartition des compétences entre l'État et la ville, qui attribue la compétence première à l'État sur ces sujets* ». Un tel argument n'est pas recevable au moment où l'État est justement dirigé par membres de la même majorité que M. FÉRAUD.

Le vœu indique ensuite : « *Considérant que la Ville de Paris a toujours indiqué que l'évacuation était conditionnée au fait que des solutions appropriées d'hébergement soient proposées aux personnes en sortie de campement...* » Ce considérant apparaît à **Mme PAWLIK** comme une « vaste plaisanterie », chacun ayant pu constater que des migrants continuaient à dormir dehors.

Enfin : « *Considérant que les efforts des pouvoirs publics ont également pris la forme, le 11 juin au soir, du déblocage de 106 hébergements pour des migrants qui occupaient la caserne Château-Landon...* » **Mme PAWLIK** rappelle ici que les places ont été négociées une à une, que l'accord a été signé, sur un bout de papier improvisé, par le directeur de cabinet de Madame Hidalgo (qui n'est pas un élu) et ensuite brandi aux yeux des caméras. Mme PAWLIK y voit la marque d'une improvisation totale et certainement pas « d'efforts » entrepris.

Dans le même vœu, la majorité municipale demande la mise en place d'un comité de suivi dédié. **Mme PAWLIK** s'étonne de cette proposition, car au dernier conseil d'arrondissement, Monsieur le Maire admettait lui-même avoir « tardé » dans la gestion de la situation de la place Raoul Follereau, situation similaire qu'il ne voulait pas voir se reproduire à La Chapelle. Visiblement, ces deux expériences n'ont pas servi à Monsieur le Maire pour tirer les leçons

suffisantes. Il souhaite encore mettre en place un comité de suivi pour bien s'assurer que, la fois suivante, les responsabilités seront bien prises. **Mme PAWLIK** déclare avoir « honte » que des réponses de ce type soient formulées dans la France du XXI^e siècle. Telle n'est pas la France qu'elle souhaite.

Le 12 juin dernier Anne Hidalgo indiquait vouloir créer dans Paris un centre d'accueil pour migrants. Le groupe UMP du 10^e s'oppose à l'installation d'un nouveau Sangatte à Paris. Lorsque Sangatte a été créé, en 1999, les responsables politiques juraient que le dispositif était temporaire et prévu pour 200 personnes. Trois ans plus tard, lors de son démantèlement, Sangatte comptait près de 1 600 personnes. Anne Hidalgo semble visiblement se sentir coupable d'avoir laissé la situation dérapier et tente aujourd'hui de se racheter une bonne conscience avec ce qui est, toutefois, une fausse bonne idée.

Pour **Mme PAWLIK**, il n'y a qu'une voie possible. La fermeté d'un côté (une immigration choisie plutôt que subie) et une fermeté totale entre les passeurs, ainsi que la dignité de l'autre côté, pour ceux que la France accueille sur son territoire.

Mme PAWLIK s'étonne enfin que le vœu de la majorité demande qu'une action soit initiée par l'Europe. Lorsque Mme PAWLIK présentait son propre vœu au dernier conseil d'arrondissement, évoquant notamment la nécessité d'une lutte extrêmement ferme contre les passeurs, M. FÉRAUD avait souri, presque ri, en indiquant que ce type d'action n'était pas du ressort du conseil d'arrondissement. Il semble donc que l'appréciation des choses de Monsieur le Maire soit à géométrie très variable.

Mme PAWLIK demande donc que Monsieur le Maire rende des comptes sur les défauts de gestion de cette situation.

M. BASSINO tient d'abord à remercier les associations de leur intervention de leur présence. Il se félicite que les débats puissent être engagés sur ce point d'importance, sans attendre la fin de l'ordre du jour.

Vœu commun des groupes communistes et écologistes

Lors du conseil d'arrondissement du 18 mai, par la voix de M. Bassino, le groupe communiste avait annoncé à Monsieur le Maire que si l'évacuation qu'il appelait de ses vœux se déroulait. Les élus communistes avaient dénoncé une solution qui aboutirait à des campements plus petits et des situations plus précaires pour les exilés. C'est exactement ce qui s'est passé.

Les élus communistes étaient d'ailleurs en deçà de la réalité, car la préfecture a poussé le vice jusqu'à arrêter une cinquantaine de réfugiés pour les placer en rétention et à multiplier les évacuations et les violences physiques et psychiques à l'égard des réfugiés.

Pour anticiper ce qui allait se passer, il n'était nul besoin de savoir lire dans une boule de cristal. Il suffisait simplement de regarder ce qui s'était passé récemment à Calais, mais aussi de comprendre que la volonté principale, tant de la préfecture que de la mairie avec des

motivations et des buts divers, n'était pas d'apporter une solution à la situation vécue par les exilés, mais de les faire disparaître de l'espace public.

Selon le vœu de Monsieur le Maire, comme dans son tweet du 2 juin, cette évacuation s'est déroulée « pour le mieux ». Il y aurait même eu plus de propositions d'hébergement que de personnes. Pour avoir été personnellement sur place, le mardi 2 juin, **M. BASSINO** a constaté qu'une petite centaine d'exilés, non présents sur le campement au moment de l'arrivée de police, a tout bonnement été exclue de tout dispositif – quand bien même avaient-ils été recensés par les associations dans les semaines qui précédaient. Ces mêmes faits sont rapportés par d'autres élus ou par des associations comme Action Barbès.

« Trop tard », « *Too late* » répondaient invariablement les policiers aux exilés absents de leur tente au mauvais moment. Ces personnes se sont alors retrouvées dans une situation pire que celle dont on prétendait les tirer, puisque leurs tentes, leur duvet et leurs affaires ont été immédiatement détruits.

La réponse habituelle, entendue des dizaines de fois ces dernières semaines, est qu'il y avait « une urgence sanitaire », qu'il fallait agir contre les risques de gale, de typhus ou de tuberculose. Est-ce à dire que ces maladies se soignent mieux à même le trottoir ? Cette situation sanitaire aurait dû conduire les autorités à proposer l'hospitalisation, plutôt que le trottoir, à tous ceux qui le nécessitaient. Ce sont finalement des habitants, des militants des élus qui ont conduit les malades à l'hôpital, au fur et à mesure, dans les jours qui ont suivi.

M. BASSINO s'arrête un instant sur les hébergements proposés aux exilés qui étaient présents « là où il fallait, à l'heure où il fallait ». Si certains ont effectivement pu bénéficier des hébergements qu'accorde la loi aux demandeurs d'asile, un grand nombre ne s'est vu proposer que quelques nuits, parfois une seule, dans des lieux quelquefois éloignés, sans repas ni accès à une distribution alimentaire. Il était évident que de tels hébergements ne pouvaient en aucune manière répondre aux besoins. Il s'agissait « d'hébergements prétextes », surtout utiles pour l'affichage médiatique de celles et ceux qui avaient souhaité et conçu cette évacuation.

Fort logiquement, dans les jours qui ont suivi, ces personnes se sont retrouvées dans de nouveaux campements plus ou moins importants ; le plus important s'étant alors constitué dans le square, face à l'église Saint-Bernard. Le peu de confort, qui consistait à dormir sur l'herbe plutôt que sur le trottoir, devait encore être de trop pour le préfet qui les a chassés du square et forcés à monter dans le métro (espérant sans doute que les exilés rentreraient dans leur pays par cette voie). Si la situation n'était pas si dramatique, la scène eut été cocasse. En désespoir de cause, les exilés ont fini par former un campement sans tente sur la rue Pajol d'où ils ont été délogés avec brutalité par les forces de l'ordre – qui n'ont épargné ni les habitants, ni les militants et élus présents sur place.

Concernant la prise en charge des mineurs, les associations ont découvert la présence de mineurs, de bébés et de femmes enceintes dans le courant du mois de mai. Il faudra cependant attendre le 2 juin et l'évacuation pour que les familles et certains mineurs soient mis à l'abri. Quelques jours après, quelques mineurs ont été reçus à La Paomie, suite à l'intervention de **M. BASSINO** auprès du cabinet de Dominique Versini, mais ceux-ci n'ont pas été pris en charge.

Par la suite, d'autres élus communistes des arrondissements voisins (notamment des 11^e et 19^e) ont accompagné des mineurs à La Paomie. « Trop jeunes, les dispositifs ne sont pas adaptés », « Malades, nous ne savons pas faire », tels ont été les réponses entendues. Il faudra littéralement harceler pendant plusieurs jours le cabinet Versini pour que ces jeunes soient enfin pris en charge.

Pour compléter le tableau, Monsieur le Maire demande, en conclusion de son autosatisfecit déplacé, de « préparer au mieux les prochaines opérations ». Les seules leçons qu'il en tire semblent se traduire par la disparition du terme « évacuation ». Il renvoie également les exilés aux engagements internationaux, donc entre autres, au règlement voulant que les réfugiés déposent leur demande d'asile dans le pays par lequel ils sont entrés dans l'Union européenne.

Les solutions, que les élus communistes ont déjà largement esquissées lors du précédent conseil d'arrondissement, mais également par le passé, sont rappelées dans le vœu commun qu'ils forment ce soir avec le groupe Écologiste.

Dans l'urgence, il faut que la ville ouvre un lieu d'hébergement et pérennise les hébergements mis en place suite à l'occupation de la caserne Château-Landon. Il faut ensuite très rapidement mettre en place une structure mieux adaptée que de l'hébergement dans des chambres d'hôtel dispersées. Il faut surtout que la Ville s'adresse à l'État pour que celui-ci assume ses responsabilités.

Les exilés qui arrivent en Europe depuis début 2015 ne représentent que 0,007 % de la population européenne. Ces volumes sont donc loin des centaines de milliers de réfugiés qui s'entassent dans des camps au Liban ou en Tunisie. Il n'y a aucun problème de nombre de réfugiés à accueillir. À l'appui, **M. BASSINO** entreprend ici de citer Claude Bartolone, que personne ne soupçonnera d'être extrémiste de gauche qui a dit cette semaine que ce n'est pas parce que nous accueillons dignement des Érythréens ou des Soudanais à Paris, ou ailleurs en France, que nous provoquerons « un appel d'air », que nous provoquerons des départs massifs de ces pays en vue de bénéficier d'une douche ici.

L'État doit ouvrir et prendre en charge des structures d'accueil proposant des hébergements adaptés aux demandeurs d'asile, leur proposant si besoin une répartition sur le territoire national. Une large part doit pouvoir bénéficier d'une demande d'asile, même s'ils ont été contraints ailleurs d'en déposer une suite à un contrôle policier lors de leur arrivée dans l'Union européenne.

C'est enfin toute une politique migratoire française et européenne, mise en place depuis des années par les gouvernements qui se sont succédé, qui doit être remise en cause. Celles-ci sont responsables des camps informels de Paris, de Calais, mais aussi de Vintimille/Menton et d'ailleurs. Mettons en place la liberté de circulation et la liberté d'installation et ces camps disparaîtront. Cette immigration deviendra invisible et il apparaîtra qu'il n'existe que des problèmes créés par la politique migratoire française.

Pour finir, **M. BASSINO** souhaite particulièrement insister sur la cinquantaine de personnes placées en rétention, uniquement des Érythréens ou des Soudanais.

Sachant les conditions de vie de ces personnes dans leur pays et ce qu'elles risquent en cas d'expulsion (au mieux, l'enrôlement de force dans l'armée, mais plus probablement des tortures, puis une détention longue et difficile sans jugement, voire une exécution sommaire), **M. BASSINO** déclare avoir de la peine à comprendre le geste du préfet.

Le projet est-il d'en renvoyer certains en Italie au nom du fameux règlement Dublin ? Dans quel but ? Tout le monde sait que ces personnes ne pourront pas rester en Italie où leurs chances d'obtenir l'asile et de s'installer sont minimales. Elles reviendront donc en passant par la France. Pour faire des exemples ? En gardant ces personnes arbitrairement détenues pendant 45 jours ? L'idée est-elle de faire passer l'envie à ces personnes de rester en France, ou peut-être, plus sûrement, de se montrer ferme pour faire plaisir à l'opinion publique ? Quelle erreur ! Loin d'endiguer la montée d'idées nauséabondes, c'est justement la mise en œuvre de cette politique et les propos ministériels qui l'accompagnent qui font monter la xénophobie et le racisme.

C'est pourquoi le vœu commun des élus communistes et écologistes demande la libération immédiate de ces personnes.

En réponse à Mme PAWLIK sur la question de Sangatte, **M. BASSINO** rappelle que les personnes qui s'y trouvaient n'avaient aucune autre perspective que de passer les cordons policiers pour passer de l'autre côté de la Manche. Elles n'avaient pas de possibilité de déposer des demandes d'asile ni de poursuivre normalement leur trajet. Une telle situation ne pouvait aboutir qu'à des tensions. Le groupe communiste propose que les personnes puissent déposer leur demande d'asile et bénéficier des hébergements associés, ainsi que la loi le prévoit ; et de ne pas empêcher les personnes qui le souhaitent de poursuivre leur voyage.

Quant au mythe de l'immigration subie contre l'immigration choisie, **M. BASSINO** y voit un simple « conte pour enfants ». L'immigration est un fait social et aucun pays ne parvient à sélectionner les flux sur son simple choix. Malgré toutes les entraves et tous les murs et barbelés qui sont dressés pour empêcher les migrants de venir en Europe, ceux qui sont déterminés à venir viendront. Le nier revient à les livrer aux mafias et à mettre leur vie en péril.

M. FÉRAUD se propose de répondre brièvement sur cette question, complexe et évolutive par nature, et dont le conseil aura à l'évidence à reparler.

M. FÉRAUD assume des différences de position avec les élus verts et communistes sur la question des migrants. Il s'agit bien de divergences de positions sur une question et non de mettre en cause personnellement M. FÉRAUD ainsi que s'y emploie Mme PAWLIK. Mme PAWLIK a effectivement beaucoup parlé de M. FÉRAUD, mais très peu de la question en elle-même et surtout rien proposé. Mme PAWLIK se fait des idées en imaginant que le groupe PS a déposé un vœu au conseil d'arrondissement précédent, au motif que le groupe communiste en avait déposé un. Il assume totalement avoir porté ce vœu, qui a été voté majoritairement par les élus du 10^e, et ainsi interpellé la mairie de Paris, la préfecture de police et le gouvernement.

De manière générale, il est rare que les opérations d'évacuation, même accompagnées de prise en charge, se déroulent dans de très bonnes conditions. **M. FÉRAUD** ne dit pas non plus que l'opération de juin s'est passée dans « de très bonnes conditions ». Il y a toujours des ratés dans ces cas. M. FÉRAUD déclare cependant que cette opération s'est passée selon des principes de dignité et d'humanité repris dans la circulaire du 26 août 2012 ; il serait souhaitable que chaque opération puisse se dérouler de la même façon.

C'est le travail des collectifs militants et des élus de rappeler à la municipalité que telle personne ou telle famille n'a pas correctement été prise en charge. À l'inverse, ce n'est pas parce qu'une opération n'est pas parfaite qu'il ne faut pas la mener, sans quoi la municipalité n'aurait d'autre choix que de laisser des campements se développer. Sur la situation de la Chapelle, **M. FÉRAUD** rappelle que 471 personnes ont été hébergées suite à l'opération d'évacuation/hébergement du 2 juin – bien qu'un certain nombre aient été hébergés sur un nombre de jours trop limité.

Concernant la rue Pajol, le 8 juin, une partie des personnes qui n'avaient pas été prises en charge disait venir du campement (pourquoi ne pas les croire ?) et d'autres sont arrivées ensuite. Cela prouve qu'il faut pouvoir répéter ces opérations de prise en charge et d'hébergement de manière régulière, car les arrivées sont régulières et la municipalité doit être en capacité d'y réagir dans des conditions de dignité et d'humanité.

Bien que des différences existent au sein de la majorité municipale, tous portent la revendication d'un lieu d'accueil des migrants qui soit relié à des hébergements. **M. FÉRAUD** se félicite d'ailleurs que Valérie Pécresse ait déclaré que le « bon sens » la conduisait à soutenir la même proposition. Il conviendra de continuer à porter la revendication sur l'hébergement. M. FÉRAUD explique justement l'envahissement de la caserne Château-Landon, qui était une mauvaise idée, par l'insuffisance du nombre d'hébergements proposés (seule une moitié des migrants s'était vue proposer un hébergement).

Monsieur le Maire estime qu'il faut surtout parvenir à arrêter une méthode de travail et la Ville est prête à y participer, sans intégralement se substituer à l'État. Mme PAWLIK a parlé de « comité de suivi » et **M. FÉRAUD** pense effectivement que cette action doit être pilotée – sous l'égide de l'État.

Il n'est pas non plus possible de dire que tous les migrants ont vocation à être traités de la même façon. Certains ont vocation à être demandeurs d'asile et d'autres ne peuvent pas l'être, selon leur nationalité et leur parcours. Concernant la question des Érythréens en particulier, **M. FÉRAUD** estime que la situation politique actuelle de l'Érythrée justifie la demande d'asile d'une personne ayant fui ce pays.

Concernant à nouveau l'envahissement de la caserne Château-Landon, **M. FÉRAUD** rend hommage au travail du directeur de cabinet d'Anne Hidalgo, qui a mené la négociation ayant permis une sortie des migrants sans intervention de la police. M. FÉRAUD rend également hommage aux élus dont il admet que la présence a été utile pour arriver à une bonne solution. Aussi Monsieur le Maire assure-t-il à Mme PAWLIK avoir été bien présent à la caserne Château-Landon au moment de la sortie des migrants et des militants qui les accompagnaient,

aux côtés du préfet de police et du directeur de cabinet de la Maire de Paris. M. FÉRAUD a simplement estimé qu'il n'avait pas à mettre en scène ce moment.

Enfin, **M. FÉRAUD** regrette toutes les violences et sait aussi qu'elles ne surviennent que lorsque tous les pouvoirs publics, dans leur ensemble, n'ont pas réussi à trouver une solution sur le terrain. M. FÉRAUD pense que la police doit agir avec discernement, ce qui n'a pas forcément été le cas lors de l'intervention du 8 juin à la rue Pajol. Toutefois, la collectivité a besoin de la police et M. FÉRAUD a également eu connaissance de certaines violences survenues à la caserne Château-Landon (des violences qui ne viennent jamais des migrants). Le seul moyen d'éviter ces violences passe par la mise en place de procédures pour éviter la pérennisation de ces situations sur le terrain.

En tant que maire de l'arrondissement, en lien avec les maires des arrondissements voisins, avec les élus de la majorité municipale et les associations, **M. FÉRAUD** s'efforce d'assumer ses responsabilités en ayant constamment le souci de l'équilibre entre son pragmatisme, sa conscience et ses valeurs. Personne n'est parfait et il peut arriver de faire des erreurs d'appréciation. M. FÉRAUD sait aussi que cette situation est passionnelle et qu'il faut savoir l'aborder en tant qu'élus du Xe avec pragmatisme et en sachant raison garder.

L'Europe s'organise pour lutter contre les réseaux de passeurs. Il n'y aura pas des centaines de milliers de migrants sur le territoire français, mais seulement quelques milliers. **M. FÉRAUD** fait partie de ceux qui regrettent que l'Europe et la France ne sachent pas s'organiser pour accueillir de manière plus humaine, comme elles l'avaient fait pour les boat-people, des migrants fuyant des situations politiques généralement dramatiques et des personnes généralement menacées dans leur vie. M. FÉRAUD fait partie de ceux qui ont cette incompréhension et ce regret, tout comme la volonté de se battre auprès de l'État pour le faire de façon différente, mais en étant raisonnable sur la capacité de la Ville de Paris (encore plus d'un arrondissement) de se substituer à l'État.

M. FÉRAUD n'a donc pas de regret sur l'opération du campement de La Chapelle. Monsieur le Maire remercie aussi les élus de la majorité municipale, car malgré les différences, il a été possible d'avancer ensemble sur une part de solutions communes.

Une intervenante n'a rien contre le fait d'avancer sur un socle commun. Il est ennuyeux, pour élargir ce socle, de constater que cette situation s'est déjà produite (ex. en 2009 au Jardin Villemin). Il est dommage que de telles situations de crise s'installent et que la réponse soit aussi brutale qu'elle l'a été.

Concernant la politique migratoire, il faut rappeler ici que les migrants ne sont pas tous demandeurs d'asile, et ce, tout simplement parce que l'OFPRA n'accorde qu'environ 5 000 régularisations par an – peu importe le nombre de demandeurs. Globalement, 16 % des demandes d'asile sont accordés (contre près de 80 % par le passé). Cette évolution de la politique migratoire de la France est grave et ne date pas d'hier.

M. CENTRES (MRAP) s'associe à la dernière intervenante pour déplorer que les situations s'enlisent, malgré les cris d'alerte des associations. Ce fut le cas à Calais comme dans le 10^e arrondissement.

Après que les médias s'emparent du sujet, tout le monde le découvre brutalement et la solution est toujours l'évacuation sans relogement. Les personnes « évacuées » vont dormir un peu plus loin, sont toujours en errance tout comme les « dispersés de Calais ». La volonté des gouvernements comme des municipalités est de les rendre invisibles.

M. CENTRES demande à Monsieur le Maire d'intervenir pour qu'une solution soit trouvée et que ces personnes ne soient plus dissimulées.

Objet : Désignation de la secrétaire de séance.

Projet de délibération : MA20151077

Rapporteur : Rémi FERAUD

Léa Vasa est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du lundi 30 mars 2015.

Projet de délibération : MA20151078

Rapporteur : Rémi FERAUD

Le compte-rendu de la séance du lundi 30 mars 2015 est adopté.

Objet : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'arrondissement du lundi 18 mai 2015.

Projet de délibération : MA20151079

Rapporteur : Rémi FERAUD

Le compte-rendu de la séance du lundi 18 mai 2015 est adopté.

4. Communication sur les mises à disposition des salles en 2014.

M. FÉRAUD renvoie les participants à la pochette qui leur a été transmise.

Objet : Subvention (15.000 euros) à l'association CRL 10 (10e).

Projet de délibération : 2015 DAC 152

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que l'association CRL 10 organise chaque année les rencontres chorales de Paris « 10 de chœurs » dans des lieux fermés de l'arrondissement et les Voix sur Berges en juin.

Cette manifestation rassemble plus de 150 chorales. Les Voix sur Berges, la plus grande manifestation de chorale d'Île-de-France, fêtera ses 20 ans le 8 juin. Un grand final réunira 1 200 choristes.

La subvention était traditionnellement de 7 000 € et passe à 15 000 € pour couvrir cette occasion dont 5 000 € destinés aux structures et associations locales qui animent la vie artistique et culturelle des quartiers.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (9.000 euros) à 6 associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier du Grand Belleville (10e).

Projet de délibération : 2015 DAC 229

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise qu'il s'agit d'apporter le soutien à 6 associations pour leurs projets menés au titre de la politique de la ville :

- Compagnie de danse Abel (2 000 €), pour le projet Danse adultes/enfants en lien avec le centre Emmaüs Louvel-Tessier ;
- Association Frichti Concept, pour le projet d'immersion artistique dans le quartier de la Grange-aux-Belles (1 000 €) ;
- Association Les Rameaux pour le projet « Objectif livres » : atelier d'écriture pour les préadolescents, réalisation d'un livre, ciné-conte au cinéma l'Archipel (2 000 €) ;
- Association Musiques et cultures digitales, pour le projet Lucky 13, atelier de création d'objets numériques pour adolescents et pour le projet en reportages, atelier de Web reportage pour adolescents (2 000 €) ;
- Compagnie du Mystère Bouffe, pour les stages commedia dell'arte pour enfants (1 000 €) ;
- Association Aires de jeu (1 000 €), pour le projet Auteurs en série (ateliers d'écriture et de dessin).

La délibération est adoptée.

Objet : Approbation des modalités de mise en œuvre du Plan d'Investissement Municipal (PIM) relatif au patrimoine culturel.

Projet de délibération : 2015 DAC 313

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que le plan d'investissement pour le patrimoine culturel est sans précédent. 80 millions d'euros sont investis par la Ville et 11 millions d'euros par l'État au titre des monuments historiques, avec un objectif de mécénat de 20 millions d'euros en lien avec des fondations et mécènes.

Le plan a été conçu en lien avec le diocèse, les paroisses et les maires d'arrondissement, depuis le diagnostic et la priorisation des opérations. Il est important de rappeler que toutes les opérations d'entretien et de restauration d'édifices culturels qui seront réalisées dans la mandature ne sont pas mentionnées de manière exhaustive dans cette délibération, mais seules les plus importantes et les plus coûteuses.

L'enveloppe des 80 millions se divise en deux sections : 60 millions d'euros pour les grandes opérations citées dans la délibération et 20 millions d'euros pour des opérations de moins grande envergure et dont la programmation est plus souple. Ces dernières n'apparaissent pas dans cette délibération.

Pour le 10^e arrondissement est planifiée une opération de restauration de la toiture de l'église Saint-Vincent-de-Paul qui en a grand besoin ; opération estimée à 4 millions d'euros.

Mme PAWLIK souligne l'importance de ce plan qui était particulièrement attendu. En décembre dernier, le groupe UMP avait déposé un vœu sur ce sujet de l'entretien et de la rénovation du patrimoine culturel parisien. Toutefois, ce plan ne présente pas de véritable stratégie d'ensemble et donne plutôt l'impression d'être une juxtaposition de dépenses. Dans son vœu, le groupe UMP proposait que le fonds de dotation s'ouvre davantage à l'extérieur et notamment aux fonds privés – en s'attachant notamment au principe d'un euro public pour un euro privé. Il faut aller plus loin et le groupe UMP sera vigilant sur ce point.

Concernant le 10^e arrondissement, **Mme PAWLIK** ne peut que se réjouir de la rénovation de la toiture de l'église Saint-Vincent-de-Paul. À ce sujet, Mme PAWLIK demande davantage de précisions sur le calendrier des travaux.

M. FÉRAUD précise qu'il n'y a pas de calendrier spécifique en dehors du fait que l'ensemble des travaux doit être réalisé au cours du mandat.

M. FÉRAUD se réjouit de l'inscription de l'église Saint-Vincent-de-Paul dans le plan Églises. Anne Hidalgo partage la volonté de faire participer des financements privés à des rénovations.

M. FÉRAUD tient enfin à souligner deux points.

D'une part, lors de la commission de sélection des projets soumis au vote du budget participatif, une proposition consistant à rénover des grilles monumentales de l'église Saint-Vincent-de-Paul a été retenue. Ces grilles appartiennent à la Ville et ne sont pas inscrites dans le plan.

D'autre part, il se trouve que le plafond de l'église Saint-Martin-des-Champs est en très mauvais état. N'étant pas classée monument historique, cette église n'est pas inscrite dans ce plan. M. FÉRAUD tient néanmoins à ce que les travaux soient faits dans ce mandat.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (15.000 euros) à l'association Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem (10e).

Projet de délibération : 2015 DAC 370

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise qu'il s'agit de financer, entre autres, la poursuite des opérations de conservation et de diffusion de la littérature, de la culture et de l'histoire yiddish parisienne.

Pour rappel, la Maison de la culture yiddish détient le troisième fonds mondial en langue yiddish et le premier en Europe – avec plus de 30 000 ouvrages.

Cette institution propose des cours de yiddish, des stages de chant, de cuisine, des spectacles, des conférences, du théâtre et des expositions. Son rayonnement dépasse très largement les frontières du 10^e arrondissement de Paris.

La subvention de la ville est restée stable depuis 2003, à l'exclusion de subventions exceptionnelles accordées en 2009 et 2010. Une légère baisse de la subvention s'observe en 2014, soit 15 000 €. Pour rappel, le coût de l'action subventionnée est de 298 256 €.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (3.000 euros) à l'association Centre Medem Arbeter Ring (10e).

Projet de délibération : 2015 DAC 402

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que le Centre Medem est une organisation laïque ayant pour vocation de valoriser l'histoire et le patrimoine culturel à travers des conférences, des expositions, des ateliers, des films et des spectacles. Elle lutte également contre le racisme et l'antisémitisme.

En avril/mai 2014, la mairie du 10^e a accueilli l'exposition « Le monde savait », sur la mission du Polonais Jan Karski, dans le cadre du 71^e anniversaire de l'insurrection du ghetto de Varsovie. Le coût de l'action subventionnée est de 265 000 €.

La délibération est adoptée.

Objet : Classement au titre des monuments historiques de l'église Saint-Vincent-de-Paul (10e).

Projet de délibération : 2015 DAC 322

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que le classement au titre des monuments historiques concerne des immeubles dans la conservation présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art. L'inscription concerne des immeubles dont la préservation présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant.

L'église Saint-Vincent-de-Paul est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 30 novembre 1944. Le décor polychrome, en lave émaillée, a été réinstallé en 2011.

La présente délibération propose de classer ce monument remarquable au plan architectural et décoratif.

Mme PAWLIK se félicite de ce classement de l'église Saint-Vincent-de-Paul, qui assurera une véritable protection à ce monument et garantira également de bien intégrer sa restructuration. Mme PAWLIK demande précisément ce qui sera classé, car il y a plusieurs déclinaisons

possibles dans ce type de régime. L'église peut être classée intégralement, ou simplement la toiture.

M. ALGRAIN reviendra vers Mme PAWLIK, ce dossier étant mieux connu de M. GAUDILLÈRE.

M. FÉRAUD indique qu'à sa connaissance, toute l'église est concernée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Gestion et coordination des relais d'accès au droit. - Marché de services (art 30) - Principe et modalités de passation.

Projet de délibération : 2015 DAJ 22

Rapporteur : Stéphane BRIBARD

M. BRIBARD présente cette délibération qui propose le lancement d'un marché de services pour la gestion et la coordination des relais d'accès au droit de la Ville de Paris.

Les permanences du dispositif de relais d'accès au droit sont des permanences gratuites d'accueil, d'information juridique, d'orientation, de suivi et d'accompagnement dans les démarches. Cet accompagnement se fait dans des lieux tant institutionnels qu'associatifs où les personnes en difficulté se rendent pour accéder à des prestations sociales, des soins, un hébergement d'urgence ou bénéficier d'une aide dans leurs démarches juridiques ou administratives.

Ces permanences sont organisées dans environ 70 structures de natures diverses : Centres d'action sociaux, Espaces parisiens pour l'insertion, Maisons de justice et du droit, Points d'accès au droit, Service régional d'accueil, d'information et d'orientation des sortants de prison, services sociaux hospitaliers, centres sociaux, Espaces solidarité insertion, les centres de soins, les accueils de jour, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, les centres d'hébergement d'urgence ou encore les associations de luttes contre les exclusions.

En 2014, ce dispositif a permis d'accueillir et d'aider environ 29 000 personnes sur l'ensemble de Paris et de rendre accessibles au plus grand nombre des services publics et particulièrement un service public auprès de personnes qui sont les plus fragiles.

Ces relais d'accès au droit complètent un maillage d'autres accès de même type que sont les trois Maisons de justice et du droit de Paris, ainsi que cinq points d'accès au droit.

La direction des affaires juridiques soit de lancer un nouveau marché de services pour renouveler ce marché d'accueil des personnes en difficulté et d'animation de ces relais d'accès au droit ; en particulier pour la gestion et la coordination de l'ensemble des permanences gratuites.

Ce marché des services succède à un marché d'un an avec l'association ADSP. Le marché est signé pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois potentiellement à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les associations qui répondront seront évaluées selon le prix (30 % des critères) et pour la qualité technique de leur dossier (70 %).

La délibération est adoptée.

Objet : Subventions (1.903.127,93 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques parisiennes au titre de l'ARE.

Projet de délibération : 2015 DASCO 15

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que le dispositif d'aménagement des rythmes éducatifs avait été mis en place en 2013.

Depuis deux ans, le dispositif est de plus en plus opérant. À la rentrée 2014, 15 793 ateliers se sont tenu chaque semaine à parts égales entre le mardi et le vendredi, dont 10 536 ateliers assurés par les animateurs de la DASCO, 2 156 par les directions des Affaires culturelles, la direction de la Jeunesse des sports et le CASVP. 3 101 ateliers sont confiés à 372 prestataires extérieurs sélectionnés dans le cadre d'un marché public et de l'appel à projets.

Durant l'année 2014/2015, la Ville de Paris s'est attachée à stabiliser ce dispositif global, notamment pour les enfants des écoles maternelles, mais également à développer un partenariat plus approfondi entre les équipes enseignantes, les personnels municipaux et les prestataires extérieurs.

La pluralité des thématiques offertes à des enfants et la qualité générale des ateliers ont également constitué un axe de travail majeur de cette année, ce qui permet de souligner le travail important effectué par les chefs de projet ARE et les REV (référents éducatifs ville), ainsi que leurs directeurs de points d'accueil (DPA).

Mardi dernier, **M. ALGRAIN** visitait les écoles maternelles et élémentaires de la rue de Belzunce pour s'assurer de la qualité des ateliers proposés dans le cadre de l'ARE. M. ALGRAIN a été très agréablement surpris de constater la diversité des ateliers proposés : de la réalisation d'une bande dessinée à des ateliers de jeu d'échecs, en passant par un atelier chorale/chant, un atelier d'initiation à la langue anglaise, la réalisation d'un jeu électronique, la création de mosaïques (qui ont déjà servi à décorer la cour de l'école), de la motricité interactive pour les plus petits, des ateliers d'initiation au jeu de dames, etc.

Pour ces raisons, le dispositif juridique actuel sera reconduit dans son ensemble pour la rentrée 2015, afin de conforter les acquis des deux années précédentes. Le marché public, d'une durée d'un an reconductible, sera prolongé une deuxième année. La plupart des titulaires ayant reçu une commande pour l'année 2014/2015.

Cette reconduction s'appuie sur une campagne d'évaluation menée en courant février et un suivi rigoureux des ateliers tout au long de l'année.

Un vote positif à cette délibération permettra aux partenaires et aux animateurs d'approfondir leur travail commun sur les projets éducatifs.

Seuls les prestataires n'ayant pas donné entière satisfaction seront remplacés en faisant prioritairement appel à d'autres titulaires du marché. Les ateliers assurés par la DAC, la DJS et la CASVP seront reconduits au terme d'un processus d'évaluation identique.

La procédure d'appel à projets a été lancée par l'année 2015/2016, avec deux objectifs principaux : privilégier une dimension locale, rechercher une dimension pédagogique des contenus originaux.

Pour l'arrondissement, les partenaires suivants ont été retenus :

- ASC3 Belzunce (ateliers de création de mosaïques) ;
- Atelier Kuso ;
- Colombbus (initiation au codage et à la programmation de jeux vidéo) ;
- Compagnie d'expression musicale et d'opéra vivant (ateliers de découverte de création du son)
- Débrouille compagnie (atelier autour des modes de gestion des déchets dans le quartier)
- Enquête (ateliers permettant aux enfants d'acquérir des clés de lecture pour décoder leur environnement) ;
- Erda Accentus (ateliers de chant/chorale)
- Aires de jeu (ateliers proposant d'évoquer des thématiques sociétales)
- Jeunesse Saint-Vincent-de-Paul (ateliers de bricolage scientifique)
- Les arts du cirque (théâtre, initiation aux arts plastiques et lutte contre les discriminations)
- Les Rameaux (ateliers de découverte de la civilisation, des cultures et des langues) ;
- Compagnie Loba (atelier de théâtre)
- Marmots (ateliers d'initiation et de partage des valeurs de la république vieille histoire des arts)
- Ngamb'art (ateliers de fabrication d'instruments, de masques traditionnels et de comptes)
- Paris ateliers (ateliers d'initiation aux arts visuels)
- Pompon Rivoli (ateliers de lutte contre les discriminations).

27 ateliers seront finalement retenus pour l'année prochaine, contre 22 cette année, preuve de la volonté de la Ville de Paris d'ouvrir ses ateliers des partenaires extérieurs.

Le budget 2014/2015 est de 68 814 €, contre 95 464 € pour 2015/2016.

Deux thèmes d'importance ont été intégrés dans le nouvel appel à projets : initiation et partage des valeurs de la République et lutte contre toute forme de discrimination.

Pour finir, chaque proposition d'ateliers a fait l'objet d'une analyse pédagogique approfondie menée par la direction des Affaires scolaires et de la direction des Affaires culturelles, et d'autre part, de l'examen administratif juridique et financier permettant d'évaluer la fiabilité des structures ayant présenté un projet. C'est au vu de ces éléments que les commissions d'arrondissement, réunissant les élus en charge des affaires scolaires et les services de la ville, ont émis un avis d'opportunité.

M. ALGRAIN rappelle également que les subventions de la Ville de Paris ne peuvent couvrir que 85 % du coût de chaque atelier et que les organismes partenaires doivent donc assurer un financement diversifié.

Cette délibération demande d'attribuer des subventions aux 156 organismes dont la liste figure dans le délibéré, pour mettre en œuvre 516 ateliers au niveau parisien.

M. BASSINO estime que cette présentation de la réforme ne correspond pas à la réalité, car il reste un certain nombre d'inégalités dans les activités – y compris dans Paris. La réforme est nationale et il ne faudrait pas que l'école soit élitiste à Paris et de nettement moins bonne qualité dans les zones où les collectivités n'ont pas autant de moyens.

Parmi les questions en suspens, **M. BASSINO** évoque d'abord celle de la fatigue des enfants, plus importante que par le passé.

Aussi, les élus communistes réitèrent leur demande de création d'une véritable filière d'animation à la Ville de Paris, avec un statut pour les personnels qui leur permettra de s'éloigner d'une précarité encore trop importante chez eux.

Mme PAWLIK souhaitait revenir sur deux points.

Il est temps de faire un bilan chiffré sur les ARE, plus structuré, qui pourrait être diffusé aux parents. Mme PAWLIK souhaiterait que l'équipe municipale apporte des éléments précis sur ce point.

S'agissant de l'appel à projets, M. ALGRAIN évoquait l'objectif consistant à privilégier une dimension locale : une école identifiée, un partenariat à nouer entre les acteurs locaux et donc les écoles. **Mme PAWLIK** ne peut que s'y associer – car pour le moment, on ne sait absolument pas qui fait quoi dans quelle école.

Sous ces réserves, le groupe UMP votera pour les délibérations sans grand enthousiasme, mais pour qu'il n'y ait pas de problème de subventions pour ces associations.

Mme CORDEBARD assure avoir le souci partagé, avec l'ensemble des groupes de la majorité, de porter une professionnalisation de la filière. Cet objectif est en bonne voie. Au seuil de la troisième année, 1 000 personnes ont été embauchées et la Ville recrutera 940 personnes supplémentaires jusqu'en fin 2016.

La filière d'encadrement a été structurée et l'équipe municipale discute actuellement avec les organisations syndicales notamment sur la répartition des REV et des DPA, pour répondre à des difficultés qui s'étaient présentées dans un certain nombre de grosses structures et de grosses écoles. 50 REV supplémentaires environ ont été positionnés sur Paris.

Mme CORDEBARD souligne par ailleurs que la Ville de Paris fait des choix très favorables au monde de l'éducation, ce que montre le coût relatif par élève. Ce niveau de coût est la marque d'un choix budgétaire et politique. Naturellement, les toutes petites communes doivent continuer à être accompagnées par l'État.

Concernant les éléments de bilan, **Mme CORDEBARD** rappelle que le Conseil de Paris a fait un premier travail d'évaluation de la mise en place de ces ateliers. Un certain nombre d'éléments ont été pointés, à la fois par l'inspection générale de la ville et par la structure extérieure qui était mandatée (et dont toutes les préconisations ont été appliquées). Dès son arrivée, **Mme CORDEBARD** a demandé que se poursuive le travail d'évaluation réalisé par l'inspection générale, ce qu'Anne Hidalgo a immédiatement accordé. Les bilans chiffrés des années précédentes existent et ceux de cette année scolaire sont également réalisés et rendus publics.

En outre, **Mme CORDEBARD** rappelle l'existence d'un site Internet recensant l'ensemble des ateliers disponibles par école. De plus, les personnels d'animation font un travail d'information sur place – dans chaque école (affichage, réunions de parents d'élèves, etc.).

De manière liminaire, **M. ALGRAIN** estime que l'argument de la fatigue est à relativiser.

Le travail d'évaluation, hormis le site Internet, est largement évoqué dans les conseils d'école où les REV restituent l'intégralité de ce qu'ils produisent auprès des parents d'élèves. Le plus important est de veiller au renouvellement des activités et à ce que celles qui s'essouffent soient remplacées de manière opportune.

Sur la filière et la professionnalisation, pour le 10^e arrondissement, 50 % de l'animation est assurée par les animateurs de la Ville de Paris et 50 % provient du secteur associatif. Il arrive que certaines associations, de valeur, n'évaluent pas correctement leurs budgets. Le travail se fait association par association et école par école.

Mme PAWLIK précise que le bilan réalisé lors de la réunion évoquée par M. ALGRAIN avait été réalisé par le responsable des animateurs. Malgré cela, les parents ont quand même demandé un bilan édité par la mairie, ce qui est logique.

M. FÉRAUD conclut en signalant que les retours positifs qu'il reçoit, de la part des parents et des enfants, montrent que la qualité des ateliers s'améliore chaque année. La nouvelle organisation du temps commence à être appréhendée par les personnels de l'Éducation nationale et par les familles.

Cette délibération vise à continuer de maintenir la qualité des ateliers. Les inégalités entre collectivités locales, dont parlait M. BASSINO, s'expliquent par la diversité de leurs possibilités, mais aussi par les choix qu'elles effectuent. Il existe de nombreuses collectivités locales de droite, tout à fait riches, qui choisissent de ne pas investir dans les rythmes éducatifs. C'est d'ailleurs ce qui était proposé par la droite parisienne.

La délibération est adoptée.

<p>Objet : Caisse des écoles (10e) - Subvention (3.452.545 euros) pour la restauration scolaire. Projet de délibération : 2015 DASCO 28 Rapporteur : Éric ALGRAIN</p>
--

M. ALGRAIN indique que cette subvention est l'une des trois subventions que verse la Ville de Paris à la Caisse des écoles. La subvention est égale au prix de revient réel du repas, multiplié par le nombre de repas servis moins les recettes perçues des familles.

Trois groupes ont été définis selon le nombre de repas servis et le mode de production. La Caisse des écoles du 10^e arrondissement fait partie du deuxième groupe. Il s'agit d'une classe moyenne produisant de 600 000 à 1 300 000 de repas et dont le prix de revient de référence a été fixé à 6,55 € au 1^{er} janvier 2015.

Pour 2015, la Caisse des écoles du 10^e arrondissement sera subventionnée à hauteur de 6,36 € par repas. Ce subventionnement sera réévalué en 2016 et en 2017, sans toutefois dépasser le prix de référence de 6,55 €.

Une subvention départementale de restauration est également versée au regard des repas servis dans les collèges.

Les tableaux de synthèse des subventions de restauration sont présentés de manière régulière à l'occasion des conseils d'administration de la Caisse des écoles.

Mme PAWLIK souhaite s'arrêter un instant sur la question du prix de revient réel des repas, lequel prix est fixé dans cette délibération. Par rapport à l'an dernier, les prix de revient réel ont tous évolué, voire fortement augmenté, si bien qu'aucun n'est désormais inférieur à 6 €. Mme PAWLIK y voit une possible conséquence des arguments portés par le groupe UMP pour contester la légalité des deux nouveaux tarifs de cantines. L'évolution notable pourrait être liée à l'action de Nathalie Kosciusko-Morizet sur ces tarifs.

Concernant le 10^e arrondissement, **Mme PAWLIK** s'interroge d'abord sur la prévision du nombre de repas. L'exposé des motifs montre que le solde pour 2014 est négatif, notamment en raison de résultats inférieurs aux prévisions pour les repas. Mme PAWLIK demande des éléments sur ce point.

Enfin, Mme PAWLIK constate que le prix de référence 2015/2017 a augmenté de 0,51 €, ce qui n'est pas négligeable.

M. ALGRAIN explique le surplus de repas notamment par le fait que les déjeuners du mercredi n'ont pas été suffisamment bien évalués par rapport à la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs. Un rattrapage de cette estimation a été opéré ; ce qui explique le différentiel.

Concernant le prix des repas et le montant subventionné, **M. ALGRAIN** rappelle que la municipalité s'efforce d'augmenter la part réservée au bio et cela a un coût. De plus, l'effort est à poursuivre l'effort sur les circuits courts.

La délibération est adoptée.

Objet : Caisse des Écoles (10e) - Subvention (103.871 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Projet de délibération : 2015 DASCO 47

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que la Caisse des écoles organise aussi, pendant les vacances scolaires, des séjours à destination des enfants parisiens.

Afin de soutenir cette démarche, la DASCO subventionne une partie de ces séjours –complémentaires du dispositif Vacances Arc-en-ciel. Cette organisation permet un choix varié tant dans les destinations que dans les activités proposées aux enfants et leurs familles. Le financement est calculé de manière différenciée suivant des critères qui permettent à la fois de garantir l’homogénéité des séjours proposés par la Ville de Paris, mais aussi de promouvoir une offre sociale importante.

Les critères sont les suivants. Le séjour doit être labellisé Arc-en-ciel. Il doit se dérouler l’été sur une durée de 5 à 8 jours ou de 10 à 14 jours – et appliquer la grille tarifaire des vacances Arc-en-ciel organisées par la DASCO. La subvention est en outre pondérée en fonction de la part d’établissements scolaires du premier degré classés en éducation prioritaire au sein de chaque arrondissement.

La base de calcul recouvre les montants suivants. Pour les séjours labellisés Arc-en-ciel en zone d’éducation prioritaire, le tarif est de 65 € par jour et par enfant, de 42 € par jour hors zone prioritaire, 45 € par jour pour les séjours non labellisés Arc-en-ciel en zone d’éducation prioritaire, 7 € par enfant pour les séjours non labellisés Arc-en-ciel hors zone prioritaire.

Il existe actuellement 8 tarifs dans le 10^e arrondissement. Le tarif 1 concerne 144 enfants (dont 18 de la tranche 1, 30 enfants de la tranche 2, 47 enfants de la tranche 3, 28 enfants de la tranche 4, 7 enfants de la tranche 5, 4 enfants de la tranche 6, 8 enfants de la tranche 7, 2 enfants de la tranche 8. Donc, l’intérêt de ces séjours est attesté par le fait que les tranches 1 à 4 représentent plus de 86 % des bénéficiaires. Pour la plupart des enfants, ce sera les seules vacances. Pour mémoire, ces dispositifs ont concerné 146 enfants en 2013, 141 en 2012 et 141 en 2011.

Mme PAWLIK rappelle que la délibération votée en décembre 2014 pour les Caisses des écoles ne retenait que deux types de financement pour cette dernière : une subvention de restauration et une subvention additionnelle dite de qualité. Le groupe UMP s’était alors étonné de la disparition de la subvention séjours-vacances. Il se réjouit donc de sa réapparition.

M. ALGRAIN rappelle avoir prévenu, lorsque circulait la rumeur de la disparition de la subvention séjours-vacances sur laquelle se fonde le groupe UMP, qu’elle était parfaitement infondée.

Mme CORDEBARD confirme qu’une subvention séjour-vacances avait été accordée l’an dernier. Ladite subvention n’a jamais été interrompue. Par contre, c’est l’ensemble du mode de financement de la restauration scolaire qui a profondément été réformé : une subvention

sur le coût réel et une subvention d'encouragement à la qualité envers les Caisses qui font l'effort de développer le bio.

La délibération est adoptée.

Objet : Subventions (185.200 euros) et conventions avec 14 associations sur les quartiers parisiens de la Politique de la Ville.

Projet de délibération : 2015 DDCT 59

Rapporteur : Didier Le RESTE

M. Le RESTE précise qu'il s'agit d'aider les associations à réaliser des travaux, soit pour rafraîchir et mettre aux normes des locaux devenus vétustes et inadaptés, afin d'envisager de nouveaux aménagements en fonction de l'évolution du travail et des besoins exprimés. Cela permet à la fois d'améliorer l'accueil du public, mais aussi les conditions de travail des salariés.

Trois projets de cette délibération concernent l'arrondissement :

–L'aménagement d'un espace informatique au Club tournesol, porté par l'association Arc 75.

Ces aménagements visent à permettre la mise en place d'ateliers et d'ordinateurs en libre-service pour accompagner les familles à l'utilisation de l'outil informatique et d'Internet et mener l'ensemble de leurs démarches administratives. Il s'agit donc de permettre l'achat de 10 ordinateurs et de logiciels professionnels. La subvention proposée pour ce faire est de 6 000 €.

–Le réaménagement du siège de l'association Français/Langue d'accueil.

Les cours d'apprentissage de la langue organisés par cette association ont lieu sur différents sites. Les travaux envisagés prévoient la création d'un bureau au sein du local afin d'améliorer les conditions de travail des employés, mais également pour permettre un meilleur accueil pour les inscriptions de plus en plus nombreuses et aussi assurer la confidentialité de certains échanges. La subvention propose de financer cet aménagement à hauteur de 6 000 €.

–La rénovation du local du CAMRES (Centre d'accueil de médiation relationnelle éducative et sociale)

Cette association propose notamment un accueil de jour pour les exilés. L'association est très sollicitée et les locaux pourraient utilement être rénovés pour améliorer l'accueil des bénéficiaires.

Les travaux prévus visent à la rénovation de la salle d'accueil et des sanitaires : (électricité, plomberie, peinture), ainsi que le remplacement du mobilier vieillissant. Il s'agit encore d'améliorer les conditions de travail en abaissant le plan de travail.

Il est également prévu l'achat de lave-verres professionnels afin de diminuer le gaspillage que représente l'achat de gobelets jetables. Compte tenu de l'importance des travaux réalisés il est proposé d'attribuer une subvention de 22 500 €.

La délibération est adoptée.

Objet : Subventions (73.250 euros) à 11 associations et conventions avec 2 associations au titre de l'intégration.

Projet de délibération : 2015 DDCT 62

Rapporteur : Didier Le RESTE

M. Le RESTE indique que cette délibération propose de soutenir différents projets en matière d'intégration autour de trois thématiques : Histoire et la mémoire de l'immigration, Promotion et valorisation des cultures étrangères, Médiation culturelle.

Le seul projet concernant le 10^e arrondissement, celui visant à la valorisation des cultures étrangères, est organisé par l'ACORT (La petite Istanbul).

Une subvention de 1 500 € est proposée pour soutenir ce projet.

La délibération est adoptée.

Objet : Subventions (515.750 euros) et conventions à 150 associations pour 203 projets. 2^e enveloppe Politique de la Ville.

Projet de délibération : 2015 DDCT 67

Rapporteur : Didier Le RESTE

M. Le RESTE invite le conseil d'arrondissement à soutenir les actions engagées dans les huit arrondissements de Paris relevant de la politique de la ville. Ces financements spécifiques pour les quartiers populaires permettent de mener une diversité de projets pour améliorer le vivre-ensemble. Il peut s'agir de renforcer des projets déjà soutenus par d'autres directions de la Ville de Paris, comme de projets innovants mis en place spécifiquement sur les quartiers relevant de la politique de la ville.

Les très nombreux projets regroupés dans cette délibération sont répartis en fonction de trois axes du contrat de ville :

Axe n° 1 : Accompagner les parcours et prévenir les ruptures.

→ Andes diffusion

Dans l'objectif de construire des trajectoires scolaires et éducatives positives, il est proposé de soutenir l'association pour une action culturelle de prévention en direction des jeunes, sur différentes activités artistiques et sportives pour un montant de 1000 € ;

→ Fondation étudiante pour la ville (AFEV), pour son action pour l'accompagnement à la lecture (2 000 €).

- ACORT, dans son action de médiation scolaire et institutionnelle parents/enfant (2 000 €).
- Pari's des Faubourgs

La délibération propose de soutenir deux actions : une action de prévention jeunesse avec des activités dans l'espace public autour du centre social et une action d'accompagnement des familles dans l'accès aux loisirs, pour un total de 3 500 €.

- Musique et culture digitale

Cette association organise des ateliers numériques pour les jeunes de 6 à 12 ans, dont trois sessions seront organisées en partenariat avec la médiathèque François Sagan. Des ateliers de reportages Web sont proposés aux adolescents, ainsi que des formations à la création numérique autour de l'open-source et de nouveaux objets connectés à destination d'enfants de 8/10 ans du quartier de la Grange-aux-Belles en lien avec le centre social Aires 10 (4 250 €).

Toujours dans l'axe n° 1, il est proposé de financer quatre actions visant à sécuriser les parcours professionnels dans le 10^e arrondissement.

- ATF (2 000 €), pour son atelier sociolinguistique ;
- L'Aire à mots (1 000 €), pour des ateliers sociolinguistiques ;
- Pari's des Faubourgs, pour un atelier sociolinguistique ayant la particularité de prévoir une garde d'enfant (1 000 €) ;
- La régie de quartier (3 000 €), pour une action tournée vers l'accès à l'emploi par un travail d'échange et de coopération et la création d'un fichier « associations et entreprises du 10^e » en matière d'insertion.

Le dernier volet de l'axe n° 1 consiste à prévenir les situations de précarité.

- Robert Desnos, pour son action de médiation sociale dans le quartier de la Grange-aux-Belles, pour apporter une aide ponctuelle dans les relations avec les bailleurs (2 000 €).
- Arc 75, pour l'action intitulée bien-être et l'estime de soi dans le 10^e.
- CAMRES, pour un atelier sur le droit à la santé permettant de développer la prise en charge de certaines personnes rencontrées par le biais de l'accueil de jour et une action, sous forme de tournois d'échecs sans frontière, pour un montant global de 3 000 €.

L'axe n° 2 consiste à « Vivre sa vie et aider son quartier ».

Cet axe se divise en plusieurs volets.

Le premier volet consiste à promouvoir des espaces collectifs et communs. Deux subventions concernent l'arrondissement :

- Aires 10, pour l'action Jardinons dans la rue, ainsi que le projet Fêtes et manifestations (5 400 €).
- Frichti concept, pour l'action « Danser la Grange-aux-Belles » (2 000 €).

Le deuxième volet consiste à développer l'éducation et la pratique artistique et culturelle tout au long de la vie, ainsi que favoriser l'accessibilité de l'offre culturelle, linguistique par le développement de démarches de médiations.

- Pari's des Faubourgs, pour une action de prévention/santé avec des ateliers ludiques autour de la nutrition (1 000 €).
- Compagnie Abel, pour des ateliers de danse intergénérationnelle (1 000 €).
- L'aire à mots, pour des ateliers d'écriture inventive et la réalisation d'un recueil (2 000 €).
- Régie de quartier-Maison du canal, pour l'organisation du Rallye du canal (sensibilisation au développement durable au travers d'activités ludiques) et l'organisation du village de la prévention des déchets (8 000 €).
- ACORT, pour les ateliers autour de la fête La petite Istanbul (1 000 €).
- Les 4 horizons, pour des fêtes et animations de quartier tout au long de l'année (2 500 €).

Il est donc proposé d'adopter cette délibération qui soutient dans le 10e, 16 associations et 28 projets pour un montant total de 52 650 €.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (250.000 euros) et conventions avec 4 associations proposant un projet de reconquête urbaine (BUDGET PARTICIPATIF)

Projet de délibération : 2015 DDCT 69

Rapporteur : Didier Le RESTE

M. Le RESTE indique que le projet de reconquête urbaine vise à réhabiliter des lieux délaissés des quartiers populaires. Ce projet, d'un montant total de 1,5 million d'euros, est divisé en deux volets.

Une première partie concerne trois sites situés aux portes de Paris, à proximité du boulevard périphérique. La deuxième partie concerne les quartiers populaires de Paris, avec l'idée d'un projet réalisé dans chaque arrondissement de la politique de la ville. La somme allouée pour chaque projet d'arrondissement est de 62 500 €.

Dans le 10^e arrondissement, le projet de reconquête urbaine s'inscrit dans la continuité d'un travail d'animation et de réappropriation de la place du buisson Saint-Louis avec le projet Data place. Cette action, menée par l'association Cochencko depuis quatre ans, est reprise par Aires 10.

Deux réalisations sont envisagées : une peinture au sol colorée, installation d'une boîte à tout faire (petit kiosque comprenant un espace cuisine, des espaces de rangement pour du mobilier extérieur, des jeux et des livres empruntés par les riverains).

La sensibilisation du public aura lieu de juillet à septembre 2015. Les travaux de peinture seront réalisés en août 2015 et l'installation du kiosque en septembre 2015. Afin que les riverains s'approprient cet outil, l'équipe municipale envisage d'organiser une inauguration festive et culturelle à l'automne.

Il est demandé d'attribuer une subvention de 62 500 € à l'association « Un sourire de toi et je quitte ma mère ». Bien qu'une seule association reçoive la subvention, le projet demeure collectif (notamment avec les associations Aires 10 et Cochenko).

M. RAIFAUD confirme qu'il s'agit tout à fait d'une démarche participative et citoyenne. Le fait que le budget participatif soutienne cette action est vraiment positif et mérite d'être salué.

M. FÉRAUD partage cet avis.

Mme PAWLIK salue également ce projet, car il était important que la place du buisson Saint-Louis fasse l'objet d'un projet porté par les riverains. Mme PAWLIK suggère M. Le RESTE d'installer un arbre à livres sur cette place.

La délibération est adoptée.

Objet : Subventions (100.000 euros) et conventions pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes.

Projet de délibération : 2015 DDCT 73

Rapporteure : Léa VASA

Mme VASA précise qu'il s'agit d'accorder une subvention à l'accorderie du grand Belleville, qui a fêté ses deux ans il y a quelques jours.

L'objectif d'une accorderie est de lutter contre la précarité et l'isolement, de créer du lien social dans un quartier en permettant à tous les habitants et habitantes d'échanger gratuitement des heures de service au sein d'un réseau et d'un même bassin de vie (ex. travaux de couture contre cours de danse)

Ce bel exemple de projets d'économie sociale et solidaire fonctionne depuis deux ans et se trouve être situé au cœur d'un centre social et culturel dans un quartier politique de la ville. 16 % des personnes fréquentant cette accorderie, située dans le 19^e, viennent du 10^e arrondissement. L'an dernier, les habitants ont échangé environ 640 heures de service.

Il s'agit d'attribuer à ces structures la même subvention que l'an dernier, soit 25 000 €, de sorte qu'elle continue à développer ces activités – avec l'enjeu, sur cette année, de développer la participation des habitants dans la vie de l'association.

La délibération est adoptée.

Objet : Subventions (101.700 euros) à 23 associations au titre de la lutte contre les discriminations.

Projet de délibération : 2015 DDCT 64

Rapporteur : Paul BEAUSILLON

M. BEAUSILLON précise que, sur les 23 associations concernées, quatre ont leur siège social dans le 10^e arrondissement pour un montant total de 19 000 € :

- MRAP (10 000 €) : accompagnement juridique des victimes de discrimination, sensibilisation du public. L'an dernier, 63 dossiers ont été traités dans le cadre de ces permanences juridiques – dont quatre ont donné lieu à dépôts de plaintes. Parallèlement à cette activité juridique, le MRAP mène des interventions dans des établissements scolaires du 10^e arrondissement (notamment au collège Palissy) et dans les centres sociaux.
- ACORT (5 000 €) : permanence d'accueil juridique et de sensibilisation aux discriminations (deux fois par semaine). L'association édite également un dépliant bilingue en langue turque.
- Espace universel (2 000 €) : il s'agit de subventionner trois rencontres, ainsi que des actions de sensibilisation.
- ATF (2 000 €) : permanences hebdomadaires juridiques, séminaires de formation.

La délibération est adoptée.

Objet : Subventions Fonds du Maire (11.693 euros) à 4 associations œuvrant dans le 10^e arrondissement et conventions avec 2 associations.

Projet de délibération : 2015 DDCT 80

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

M. FÉRAUD rappelle que, pour l'essentiel, les fonds du maire sont constitués du produit de la quête des mariages. 2014 aura été une année particulièrement faste en produit de la quête des mariages. Cette année, 11 693 € correspondent à la part du maire non attribuée au comité des fêtes et des œuvres sociales du 10^e arrondissement.

Après avoir interrogé les adjoints dans le cadre de leurs délégations respectives, la délibération se propose d'attribuer :

- 3 000 € au Paris des Faubourgs ;
- 2 500 € à l'association Paris Bibliothèque ;
- 2 500 € à l'association Le temps des rues ;
- 3 693 € à l'association La Rôtisserie.

Mme PAWLIK rappelle avoir demandé, l'an dernier, de communiquer davantage autour de l'utilisation de la quête des mariages. En en célébrant elle-même, Mme PAWLIK s'est rendue compte que les agents n'indiquaient pas à quoi servait l'argent récolté. Mme PAWLIK demande donc si le message a bien été passé aux agents.

M. FÉRAUD le confirme. La difficulté est qu'ils ne le savent pas par avance, car cela dépend du vote de l'année suivante. Il s'agirait de préciser que les fonds sont destinés aux actions de solidarité dans le 10^e arrondissement.

M. ALGRAIN suggère d'ajouter que les fonds sont aussi destinés à la vie associative du 10^e arrondissement.

La délibération est adoptée.

Objet : Camions restauration - Convention d'occupation temporaire du domaine public.

Projet de délibération : 2015 DDEES 158

Rapporteure : Hélène DUVERLY

Mme DUVERLY explique ce choix d'introduire des camions de restauration par l'évolution des rythmes de vie, qui affecte les habitudes et les pratiques alimentaires.

Face à la demande d'une offre de restauration ambulante qui se faisait de plus en plus forte, la Maire de Paris a décidé de répondre positivement en acceptant une première année d'expérimentation sur 40 lieux dans les 20 arrondissements.

158 dossiers de candidatures ont été reçus et analysés par les services de la ville. Les candidatures ont été examinées au regard de six critères qui ont permis de prendre en compte les préoccupations des consommateurs et des pouvoirs publics :

- une offre culinaire innovante et équilibrée ;
- le respect des normes d'hygiène et de sécurité ;
- une gamme tarifaire suffisamment large ;
- le respect de l'environnement par l'utilisation de véhicules propres et tenant compte des dispositions du plan de lutte contre la pollution atmosphérique ; l'utilisation de matériaux réutilisables ou biodégradables ;
- l'inscription dans une démarche d'économie sociale et solidaire en favorisant notamment l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi ;
- l'esthétique du véhicule favorisant son intégration sur le site.

Trois niveaux de redevances journalières ont été établis.

Pour le 10^e arrondissement, la commission a choisi certains types de camions en fixant un maximum de deux jours par semaine pour chaque propriétaire de camions.

Les deux emplacements choisis se situent sur la place Juliette Dodu (le midi du lundi au dimanche) et sur le parvis de l'église Saint-Laurent (le midi du lundi au samedi et le soir les lundi, mercredi et vendredi).

La commission s'est efforcée de sélectionner une offre variée qui ne vienne pas en concurrence avec les restaurateurs installés tout autour de la place ou à proximité.

Il est proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer cette convention temporaire d'occupation du domaine public, dans le texte est annexé au présent projet de délibération.

M. RAIFAUD regrette pour sa part que les lieux ne soient pas précisés dans le dossier. Il demande davantage de précisions sur la concertation avec les commerçants du quartier quant à l'installation de ces camions.

Mme DUVERLY indique qu'il ne s'est pas agi d'une concertation « en bonne et due forme » mais d'une information : les commerçants ont été interviewés par les services de la ville au moment où ils faisaient l'inventaire des places susceptibles d'être attribuées.

Mme PAWLIK déplore avec M. RAIFAUD que les emplacements des camions de restauration ne soient pas précisés dans la délibération. Le groupe UMP est tout à fait favorable à la mise en place de ce type de camions de restauration, car ils permettent de s'adapter davantage aux nouveaux modes de vie des Parisiens.

Mme PAWLIK estime également que les critères posés par la convention sont tout à fait satisfaisants. De nombreux critères relatifs au développement durable ont été instaurés, concernant par exemple le recyclage ou le tri des déchets, ce qui est particulièrement appréciable.

En revanche, Mme PAWLIK ne comprend pas le choix du parvis de l'église Saint-Laurent. L'endroit n'est pas particulièrement passant et situé devant une église. La question se pose donc de savoir de quelle manière les sites d'implantation ont été déterminés.

Mme DUVERLY précise avoir proposé un certain nombre de lieux, comme chaque arrondissement. Il s'agissait essentiellement que ces lieux ne gênent pas la circulation des piétons et que la consommation sur place ne soit pas dangereuse. L'idée était aussi d'offrir un service à des endroits en manquant. De nombreux touristes empruntent le boulevard Magenta et s'arrêtent au marché Saint-Quentin.

M. FÉRAUD précise que la municipalité s'est concentrée sur le choix de deux emplacements, sur deux parties très différentes de l'arrondissement et à des endroits – validés ensuite par les services de la voirie. Dans le cas où un emplacement aurait été mal choisi, puisqu'il s'agit d'une expérimentation, il sera toujours possible de changer.

Mme DUVERLY précise les types de restauration envisagés : burgers parisiens mexicains, brunch muffin anglais, nourriture sans gluten, Bagels et salades, gastronomie variée française, gastronomie des Andes et de la Caraïbe, plats autour du canard, camion à boulettes, gastronomie vietnamienne, brochettes de viande/poissons/légumes/fruits.

La délibération est adoptée.

Objet : Mission Vital Quartier 2 confiée à la Semaest - compte-rendu de l'exercice 2014.
Projet de délibération : 2015 DDEEES 168
Rapporteuse : Hélène DUVERLY

Mme DUVERLY rappelle que le 10^e compte deux zones dans le dispositif Vital Quartier.

La première se situe « Entre les deux gares » et comporte 12 commerces installés, dont 2 changent actuellement de propriétaire et 2 sont en cours d'attribution.

La seconde zone est « Château-d'Eau/Lancry » où 26 commerces sont installés ; 6 commerces sont en travaux.

Sur les deux zones, la SEMAEST a acheté les murs de certains commerces pour leur éviter de changer de main ou parce que les titulaires de l'activité risquaient de ne pas être reconduits au terme de leur bail : 2 librairies, 2 tailleurs, 1 magasin de bricolage et 1 magasin de reprographie.

M. FÉRAUD confirme que l'objectif de cet achat de murs est d'introduire de la diversité commerciale au cœur du quartier de Château-d'Eau, de même que la Ville a acheté des murs du 50 boulevard de Strasbourg l'an dernier.

Mme TOURTE rappelle que la convention signée en 2008 avec la SEMAEST prévoyait de réunir chaque année un groupe de travail local, composée d'élus, de représentants d'associations, de conseils de quartier, de commerçants et de personnalités qualifiées. Deux réunions ont lieu en arrondissement : en janvier 2012 et en mai 2013. Mme TOURTE demande si une réunion est prévue en 2015.

M. FÉRAUD en confirme la nécessité.

Mme DUVERLY indique que le groupe de travail s'est réuni tous les 18 mois environ. La prochaine réunion est prévue pour septembre 2015.

Mme PAWLIK ne peut que s'associer à cette demande de Mme TOURTE et demande précision de la composition et des objectifs de cette commission.

En outre, Mme PAWLIK s'enquiert des raisons de la vacance des locaux du 24 rue Philippe de Girard et 50, rue du Château-Landon.

Mme DUVERLY précise qu'il ne s'agit pas d'une commission à proprement parler, mais d'un groupe de travail local. Mme DUVERLY fera parvenir la composition de ce groupe de travail, ainsi que des comptes-rendus, à Mesdames PAWLIK et TOURTE. Le groupe de travail ne s'est pas réuni en 2014, car de nombreux locaux étaient en travaux ou en cours d'acquisition.

Les locaux vacants précisés sont de très petits locaux en termes de surface, pour lesquels il est difficile de trouver des candidats. La SEMAEST a des candidats en vue, le problème étant que ce quartier est moins attractif.

La délibération est adoptée.

Objet : Mission Vital Quartier 2 confiée à la Semaest - avenant N° 3.

Projet de délibération : 2015 DDEEES 193

Rapporteure : Hélène DUVERLY

Mme DUVERLY précise qu'il s'agit de doter la SEMAEST d'une somme supplémentaire dans le cadre de la convention. L'avenant intègre des dépenses supplémentaires non prévues à l'origine, notamment les dépenses concernant les établissements culturels et en particulier les librairies.

Dans le 10^e arrondissement, la Semaest a acheté un local vide et y a installé une librairie et a acheté deux librairies occupées pour garantir leur pérennité.

À la fin de la convention, les murs seront rachetés par les commerçants qui les occupent, ou cédés à une foncière créée à cet effet – à l'exception des murs des librairies qui reviendront à la ville et qui ne peuvent pas être revendus à leurs titulaires.

Mme TOURTE suggère que la SEMAEST inclut à son nouveau projet un volet sur le développement de l'industrie à Paris, pour tenir compte notamment du travail réalisé dans le cadre de la Mission d'information et d'évaluation « fabriquer à Paris ». En effet, les actions menées dans le cadre de Vital'Quartier portent quasiment intégralement sur le commerce et l'artisanat, ce qui est une bonne chose, mais cet outil pourra être un puissant levier pour faire émerger dans Paris une nouvelle industrie propre et non polluante.

M. FÉRAUD n'est pas certain que cela soit juridiquement possible.

Mme DUVERLY indique que certaines activités commerciales se trouvent à la limite de la production, comme une brasserie de bière par exemple. L'une des difficultés d'implanter de l'activité industrielle dans l'arrondissement est de leur trouver un local approprié. Il serait effectivement appréciable que la SEMAEST soit un acteur important de cette politique, mais ce n'est pas à la municipalité de l'ordonner.

La délibération est adoptée.

Objet : Ancienne caserne Château-Landon (10e) - Bail emphytéotique à la RIVP.

Projet de délibération : 2015 DDEEES 173

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON rappelle que la caserne Château-Landon est construite sur un domaine municipal depuis la Seconde République. Construite en 1876, les pompiers l'ont occupée jusqu'à leur départ du site, en 2005. Depuis le départ des pompiers, la caserne était vide. La

Ville en a récupéré l'usage effectif en 2012, après le changement de majorité. C'est à ce moment que la ville a pu mettre en place une occupation temporaire pour l'Armée du Salut et y accueillir une distribution alimentaire dans des conditions correctes.

Cette délibération encadre le projet de réhabilitation complète de ce bâtiment. Il s'agirait d'abord d'y installer un équipement économique à l'échelle parisienne, d'agrandir les écoles Louis Blanc, d'avoir des locaux à disposition pour un usage de proximité. La RIVP porte un projet d'incubateur dédié à la mode, soit un secteur économique stratégique pour Paris. Ce projet comporterait des ateliers pour les créateurs, des espaces de coworking, des espaces mutualisés, des lieux de manifestations et de défilés.

Il est envisagé de nouer un partenariat avec le lycée professionnel Marie Laurencin, situé dans le 10^e arrondissement, sur le thème de la mode.

La délibération vise précisément à confier le lieu, après l'avoir déclassé du domaine public, à la RIVP par un bail emphytéotique d'une durée de 45 ans, contre paiement d'une redevance (une part fixe pendant 15 ans, un pourcentage sur les loyers de l'incubateur économique).

Cette délibération n'est que la première étape du projet. Il faudra ensuite connaître la répartition précise (en volumes) des locaux actuels de la caserne pour confier à nouveau la ville la part sur laquelle l'école Louis Blanc sera agrandie. Une part des rez-de-chaussée sera réservée à un usage associatif. La RIVP devra lancer les travaux sur la caserne, avec un plan de financement précis. La municipalité souhaite que la RIVP se voie confier la maîtrise des travaux sur le chantier d'agrandissement de l'école afin de mutualiser ces chantiers.

M. FÉRAUD précise qu'il s'agit de mener la rénovation de l'école en lien avec la caserne. Ce projet, qui permet de donner une destination à la caserne Château-Landon, est tout à fait important pour le 10^e arrondissement. Ce sera un élément d'attractivité, de développement de l'emploi et favorisant de nouvelles activités dans un quartier qui en a besoin. Plusieurs investisseurs avaient proposé d'acheter le lieu, ce que la municipalité n'a pas souhaité.

Mme VASA estime la rédaction de la délibération trop imprécise sur l'ensemble de ce projet. L'impression est que ce projet majeur a été soutenu et porté par Jean-Louis Missaka, proposé par la société Impala de Jacques Veyrat (ancien PDG de neuf Cegetel), qui investit dans de nombreuses sociétés en Chine et est actionnaire d'entreprises de prestation aux industries nucléaires, spatiales et aéronautiques. Les partenaires de ce projet sont également de grandes marques du luxe.

Par ailleurs, le montage du projet se fait dans une certaine opacité. Peu de concertation a eu lieu et la réunion de majorité a été très tardive. Le projet ne fait aucune mention du fait que le rez-de-chaussée sera un espace ouvert à la concertation, ouvert au public et avec des prix abordables. De plus, il aurait été possible d'inclure des projets de ressourceries textiles solidaires. Toutes ces possibilités d'ouverture et de concertation n'apparaissent absolument pas dans cette délibération.

La délibération propose également un loyer pour le preneur de l'incubateur de 239 € annuels par mètre carré. Comparativement, Bichat-Temple essaye encore d'installer des entreprises sociales et des projets culturels dans des espaces à 500 €/m².

La reprise de bail par la RIVP impliquera qu'elle sortira du domaine public pendant 45 ans. C'est également moins de prises pour la ville sur ce projet.

Pour ces raisons, le groupe Écologiste votera contre cette délibération et demande d'inscrire par écrit la promesse de campagne de concertation sur le rez-de-chaussée visant à ce que des espaces soient ouverts au public avec des commerces proposant des prix abordables, des espaces associatifs et des projets sociaux.

Mme PAWLIK s'étonne d'abord qu'il ait fallu plus de 10 ans pour que cette caserne trouve enfin une destination pérenne. Depuis 2012, un début de projet aurait pu émerger sur le sujet : logements, équipements publics (crèches). Ce soir, la majorité présente un projet auquel personne n'a été associé : pas plus les riverains du 10^e que certains membres de la majorité. Étant donné l'importance d'un tel projet pour le quartier, il est incontournable d'y associer les riverains. Mme PAWLIK réproouve donc ce type de méthode, qu'elle qualifie de militaire, qui consiste à imposer un projet aux riverains plutôt que de les amener à y adhérer.

Si **Mme PAWLIK** n'est aucunement opposée à l'idée d'y installer une Cité de la mode, elle se déclare quelque peu surprise que le comité de pilotage mode de Paris, qui rassemble les professionnels du secteur, n'ait pas été associé ; de même que rien n'a été diffusé dans la presse professionnelle à ce sujet. Cette opacité qui caractérise le projet peut laisser à penser que la municipalité cache des choses.

Aussi Mme PAWLIK estime-t-elle qu'un certain nombre d'éléments sont à prendre en compte sur le Made in France. Elle donne pour exemple l'atelier des Mairaines qui produit des vêtements textiles intégralement depuis le bouton jusqu'au fil utilisé.

Mme TOURTE rappelle que les élus communistes ont beaucoup lutté pour que cette caserne retourne dans le giron de la ville. Le groupe communiste votera pour le bail emphytéotique à la RIVP, mais demande que les riverains soient associés à ce projet.

Le groupe communiste restera aussi vigilant sur l'utilisation et la mise à disposition d'espaces pour les associations.

Le groupe communiste s'interroge enfin sur la relocalisation de l'Armée du Salut.

M. ALGRAIN se réjouit que le projet prévoie l'extension de l'école Louis Blanc. Ce quartier connaît une telle poussée démographique que la municipalité sera probablement conduite à ouvrir une classe élémentaire supplémentaire dans les écoles Louis Blanc, Aqueduc et Eugène Varlin. M. ALGRAIN insiste sur l'importance que ce projet avance, ce que propose cette délibération.

M. SIMONDON s'associe à cette dernière observation. Il faut effectivement que le projet avance, que ce soit pour la caserne ou pour l'école. Indépendamment du secteur d'activité,

ceux qui y travaillent sont bien des emplois au service des Parisiens, des jeunes créateurs et des ouvriers artisans qui peuvent travailler dans le domaine. Ce lieu est repensé pour mettre en valeur la place de tous ces acteurs dans l'économie parisienne.

Ensuite, **M. SIMONDON** rappelle que la plate-forme électorale de la majorité prévoyait que l'emplacement choisi soit un lieu principalement d'activité économique.

Parmi les projets d'incubateur porté par la ville et par Jean-Louis Missika, il y a plusieurs thèmes. Il en manquait un sur la mode. La municipalité a estimé que cela pouvait avoir un sens pour le quartier et entrainé en résonance avec des activités existantes, d'autant que l'arrondissement accueille déjà un lycée professionnel (quai de Jemmapes).

La question des rez-de-chaussée sera traitée dans une autre délibération, selon le découpage foncier du volume actuel de la caserne. Ce sujet fait partie de la demande précise du maire et de Jean-Louis Missika pour le devenir de ce lieu.

Concernant le niveau de loyer, les Domaines doivent rendre un avis pour définir si la redevance que devra payer à la Ville est acceptable par rapport à ce bail emphytéotique d'une durée de 45 ans. Il doit donc être envisagé sur un certain montant. Or la redevance a été pensée avec une part fixe et une part en pourcentage sur les loyers que recevra la RIVP. Il a donc fallu procéder à une simulation de loyer (29 m²), qui n'est qu'une hypothèse à ce stade. Cela ne veut pas dire que tous les espaces seront loués au même prix aux créateurs.

Sur le contenu de ce projet d'incubateur, il faudra que des discussions aient lieu sur les matériaux ou le recyclage. Il est assez normal qu'en début de processus, tout ne soit pas parfaitement réglé.

Concernant l'Armée du Salut, **M. SIMONDON** déclare partager totalement la préoccupation et avoir entendu la proposition formulée. Une solution sera à trouver pour l'Armée du Salut.

M. FÉRAUD apporte quelques éléments complémentaires sur l'histoire du projet. Jusqu'en 2012, l'État exigeait que la Ville de Paris lui verse de l'argent pour récupérer la caserne Château-Landon. Le nouveau préfet de police a mis fin à cette demande inconvenante et autorisé l'utilisation du rez-de-chaussée, dont une partie des locaux ont pu être attribués très rapidement dès l'automne 2012 à l'Armée du Salut.

Ensuite, il faut du temps pour faire émerger des projets et surtout de la démocratie. M. FÉRAUD déclare avoir une conception de la démocratie rigoureuse : faire ce qu'on a dit et dire ce qu'on va faire.

Les citoyens du 10^e arrondissement ont constaté que le projet était équilibré, à la fois dans le cadre de la reconversion du site Fernand Widal (la création d'une nouvelle rue et les logements supplémentaires dont 50 % de logement social). La municipalité va également créer une salle de consommation à moindre risque pour venir en aide aux usagers de drogues très précarisés.

La caserne Château-Landon sera aussi un élément d'attractivité économique qui favorisera la création de richesses et la création d'emplois. Pour faire aboutir un projet, il faut aussi savoir

saisir des opportunités. Un maire d'arrondissement doit savoir faire atterrir, sur son territoire, des projets portés par la Ville et amener les investisseurs sur Paris.

Lorsqu'une opportunité comme celle-ci se présente, la rejeter revient au risque que son mandat se termine avec une caserne Château-Landon vide. Tel n'est pas le souhait de M. FÉRAUD, qui se réjouit qu'une perspective sérieuse soit engagée en début de mandat.

De surcroît et à l'exception de la partie école, ce projet de développement économique et d'attractivité ne pèse pas sur les finances de la ville.

Enfin, l'engagement d'agrandissement de l'école se situe dans le secteur de l'arrondissement où la hausse de la démographie est la plus nette. Il est très important de mettre le service public scolaire à niveau, notamment pour les écoles Louis Blanc et Aqueduc et les familles qui habitent ce quartier.

Mme PAWLIK ne cache pas sa lassitude après la multiplication des leçons de morale et de politique de M. FÉRAUD, à chaque conseil d'arrondissement, sur le vocabulaire qu'il conviendrait d'utiliser. Mme PAWLIK a tout à fait le droit d'utiliser le mot « riverain » et ne se privera pas de le faire.

Enfin, la « conception de la démocratie » de Monsieur le Maire paraît douteuse au vu de la manière dont le projet a été mené.

Concernant la question de la salle de shoot, Mme PAWLIK se déclare tout à fait disposée à discuter du sujet séance tenante.

Sur le projet de la caserne, enfin, Mme PAWLIK s'étonne que ce type de grands projets ne donne pas lieu à davantage de réflexions.

Pour ces raisons, le groupe UMP s'abstiendra sur cette délibération. Bien qu'un projet soit nécessaire pour cette caserne, les conditions dans lesquelles il est présenté ne sont pas satisfaisantes.

M. FÉRAUD indique que l'activité économique de la création Mode à Paris se pose au-delà de la seule caserne Château-Landon. Il faut en effet que Paris travaille son statut de capitale de la mode en mettant également des espaces à disposition.

La délibération est adoptée.

Contre : 3

Abstention : 3

<p>Objet : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit pour des projets contribuant au développement de la nature en ville-Création d'un permis de végétaliser Projet de délibération : 2015 DEVE 9 Rapporteur : Sylvain RAIFAUD</p>
--

M. RAIFAUD indique que le succès de l'opération « Du vert près de chez moi » a montré l'envie des Parisiens d'un environnement plus végétalisé. Ce souhait a été confirmé par le vote

sur la première édition du budget participatif et tous les projets adoptés pour le 10^e arrondissement.

170 appels à projets ont été déposés pour Du vert près de chez moi.

Mme PAWLIK indique que la délibération évoque la question de la Cop 21 et demande précision des projets qui seront portés par la mairie dans ce cadre.

Mme VASA se propose de transmettre un calendrier plus détaillé au prochain conseil d'arrondissement.

Une semaine européenne du développement durable a été menée et une fête de quartier a eu lieu le samedi 6 juin. Plusieurs milliers de participants étaient présents. Des restitutions seront faites sous forme de photos, de films et d'exposition dans le hall de la mairie pendant la COP.

La municipalité essaye également de monter un marché de Noël écologique et solidaire sur la place de la République, ce qui est un peu compliqué.

L'arrondissement accueille également la villa Alterniba, qui est un grand village des alternatifs (les 26 et 27 septembre).

Le 10^e accueille également le projet Place 2 be.

La délibération est adoptée.

Objet : Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2015-2020.

Projet de délibération : 2015 DEVE 38

Rapporteure : Léa VASA

Mme VASA rappelle que ce plan a été élaboré en concertation avec de nombreux partenaires, dont la Caisse des écoles du 10^e arrondissement.

Le plan a pour objectif principal d'atteindre les 50 % de produits alimentaires durables (produits issus de l'agriculture biologique, produits de saison, produits de proximité, produits labellisés). Le plan nourrit également l'objectif d'atteindre le « zéro OGM » et le « zéro huile de palme ».

Un tel plan est important pour développer l'économie agricole francilienne et l'emploi, alors qu'aujourd'hui, près de 2 000 ha de terres disparaissent chaque année en Île-de-France. Il s'agit encore de limiter la pollution de l'air en limitant les émissions de carbone liées au transport de marchandises, pour protéger la diversité, le bien-être animal, etc.

La restauration collective à Paris représente 30 millions de repas par an, 1 200 points de restauration. Face à cette demande très importante, les filières de production ne sont pas assez structurées et ne peuvent pas produire suffisamment de produits responsables.

Pourtant, les efforts réalisés par la ville sont visibles. Dans le 10^e arrondissement, la Caisse des écoles propose 17 % de produits biologiques et 70 % des poissons sont issus de la pêche durable.

Le plan alimentation durable propose également de mettre en place ce plan d'action en trois volets : consolider la demande de la ville envers les producteurs, structurer et développer l'offre en installant des agriculteurs bio sur les terrains de captage d'eau de Paris, former et informer les personnels et le grands publics pour leur permettre de partager des bonnes pratiques, créer un évènement annuel sur le sujet.

Pour que ces produits de meilleure qualité ne génèrent pas un surcoût trop important, un travail est entamé sur la réduction des coûts inutiles. La municipalité espère également gagner en mutualisant les commandes et en améliorant les outils logistiques.

Mme PAWLIK tenait à souligner un certain nombre de faiblesses de ce plan. Le plan alimentation adoptant 2007 fixaient l'objectif que 20 % de produits proviennent de l'alimentation biologique de proximité en 2010.

Pour masquer le retard passé et présent de Paris en matière, Bertrand Delanoë a présenté un plan alimentation durable en 2010. En changeant ainsi les termes, il a mécaniquement fait gonfler les chiffres, ce qui amène au résultat d'aujourd'hui.

En 2010, Bertrand Delanoë avait fixé l'objectif de 30 % d'alimentation durable en 2014. En 2013, ce taux n'était que de 24 %.

Le bilan du plan précédent est aussi contrasté selon les repas. Par exemple, à l'adresse des personnels de la ville, seules les sandwicheries proposent une large gamme de produits bio, ce qui n'est évidemment pas suffisant. Sur les compositions des repas en eux-mêmes, si 51 % du pain est bio, seuls 10 % des plats le sont.

Le plan soumis aujourd'hui propose de porter à 50 % la part de l'alimentation durable, ce qui semble difficilement atteignable sachant que cette part n'a progressé qu'à peine de 17 points entre 2007 et 2013. De surcroît, cette part sera d'autant plus difficile à atteindre que le plan comporte 18 actions pour la plupart centrées sur la réduction des coûts. Par exemple, il est proposé d'expérimenter le regroupement de commandes dans les Caisses des écoles, ce qui ne va pas nécessairement permettre d'augmenter la part de bio. Idem pour la rationalisation du nombre de points de livraison dans les arrondissements.

L'engagement financier semble aussi bien insuffisant. Si l'essentiel des repas de la Ville de Paris est financé par les 20 Caisses des écoles, les subventions complémentaires versées au titre des objectifs en matière d'alimentation durable ne couvrent qu'une infime partie du surcoût – en 2014, moins de 2 % de la subvention globale allouée aux Caisses des écoles. La question du financement est un frein majeur au développement de l'alimentation durable, notamment dans des grands arrondissements comme le 10^e.

Le groupe UMP, engagé dans une démarche responsable et très attaché au développement d'alimentation durable, votera en faveur de ce plan ; bien que les moyens soient encore loin des ambitions.

Mme CORDEBARD invite Mme PAWLIK à différencier le plan alimentation durable de la Ville de Paris et l'organisation de la restauration scolaire. Ladite organisation fera l'objet d'une réforme d'assez grande ampleur dans la mandature, si le Conseil de Paris en est d'accord. Bien que les deux plans se complètent, ils sont différents.

Elle rappelle que dans l'organisation actuelle les décisions concernant chaque caisse des écoles sont prises par leur conseil d'administration présidé par le maire d'arrondissement.

La délibération est adoptée.

Objet : Subventions (15.950 euros) à 13 associations gestionnaires de jardins partagés, et convention avec l'association Archipélia, dans le cadre de l'appel à projet Main Verte.

Projet de délibération : 2015 DEVE 76

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD précise que, parmi les 13 associations gestionnaires de jardins partagés, Emmaüs solidarité fait un travail absolument remarquable dans le square Saint-Laurent. Un espace leur est attribué dans le cadre de l'appel à projets Main verte.

Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 2 700 € pour continuer ce travail.

La délibération est adoptée.

Objet : Subventions (29.500 euros) à 11 associations – Projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en Politique de la Ville.

Projet de délibération : 2015 DEVE 100

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD précise que 11 associations sont concernées par le projet de délibération.

Aires 10 propose d'intervenir sur la place du Buisson-Saint-Louis pour organiser des ateliers de jardinage sur la place.

La subvention demandée est de 2 000 €.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (80.310 euros) et avenant à convention avec Les Équipes d'Amitié pour le lieu d'accueil enfants/parents La Caragole à Paris (10e).

Projet de délibération : 2015 DFPE 9

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE rappelle que le lieu d'accueil enfants-parents La Caragole avait ouvert ses portes en 1997, dans le but de prévenir les difficultés relationnelles parents/enfants, de permettre une meilleure socialisation et de lutter contre la maltraitance.

L'accueil est libre, sans rendez-vous, anonyme, sans visée thérapeutique et s'inspire des principes de la Maison verte fondée par Françoise Dolto. La participation financière est laissée à l'appréciation de chacun.

Le lieu est ouvert du lundi au samedi et durant l'année 2014, 2 603 passages d'enfants ont été réalisés au cours de 298 séances.

L'association bénéficie du soutien financier de la CAF (dans le cadre d'un contrat enfants jeunesse) et de la Ville de Paris. Une convention pluriannuelle a été signée le 26 novembre 2013.

Il est proposé aujourd'hui de signer un avenant fixant la subvention de fonctionnement pour l'année 2015 à 80 301 €.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (293.904 euros) et avenant n° 2 à l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Quai des Ours (10e).

Projet de délibération : 2015 DFPE 30

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE précise qu'ABC puériculture gère un multi-accueil d'une capacité de 74 places pour des enfants de 3 mois à 4 ans. La convention d'objectif arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Pour l'année 2015, il est proposé un avenant à la convention fixant la subvention municipale à 293 904 €, soit une hausse de 10 % par rapport à la subvention de 2014.

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pour atteindre un taux d'occupation de 95 % et un taux de fréquentation de 74 %.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (74.427 euros) et avenant avec l'Association « Initiatives Rencontres et Solidarité 10^e » pour le fonctionnement de la halte-garderie AIRES 10.

Projet de délibération : 2015 DFPE 71

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE explique que la baisse de 2,54 % de la subvention par la non-reconduction des aides pour l'analyse de l'air et par une hausse des produits d'activités (pour une recette de 1 825 €).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (107.547 euros) et avenant n° 2 avec l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour la crèche Yves Toudic (10e).

Projet de délibération : 2015 DFPE 75

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE indique que la crèche Yves Toudic accueille des enfants de toutes origines du 10^e arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Soutenir les parents : Accompagner les séparations - Subvention (15.000 euros) à la Fondation OPEJ (17e) pour ses actions d'accompagnement des familles et son service de médiation familiale (10e).

Projet de délibération : 2015 DFPE 355

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE précise que l'accompagnement des familles vise à leur permettre de bénéficier d'un lieu ressource à proximité de chez elle, à valoriser les compétences parentales et de s'approprier leur rôle en tant que parents. Cet accompagnement est gratuit. Le travail s'effectue en groupes.

Sont principalement les familles de la Grange-aux-Belles, de Belleville et de la Fontaine-au-Roi sont accueillis dans ce cadre. Le service de la médiation accueille des familles soit spontanément soit à la demande du juge.

La participation des familles varie en fonction des facultés contributives de chacun (de 2 € à 131 €).

En 2014, l'association a réalisé 50 médiations dans 24 origines judiciaires. 29 ont bénéficié d'un accord. 88 familles ont été accueillies dans ce cadre.

Il est proposé de reconduire en 2015 la subvention accordée en 2014, soit 15 000 €.

La délibération est adoptée.

Objet : Soutenir les parents : Accompagner les séparations - Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association ARFOG - LAFAYETTE (6e) pour son service de médiation familiale (10e).

Projet de délibération : 2015 DFPE 360

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE précise que, parallèlement à la crèche qu'elle gère dans l'arrondissement, cette association a développé une activité de médiation.

La médiation familiale vise à faciliter l'exercice des responsabilités parentales et à permettre à l'enfant de garantir une place au sein de sa famille et de garantir les liens de l'enfant avec ses deux parents. Les familles accueillies sont des familles parisiennes avec enfants et confrontées à un conflit. Cet accueil se fait soit sur la base du volontariat soit sur la recommandation du juge.

L'association organise des réunions, les permanences gratuites d'information générale pour le 10^e au sein de leurs locaux ou au sein du RIF (dans la mairie du Xe).

Les tarifs de la médiation sont fixés en fonction des facultés contributives de chaque famille. En 2014, l'association a reçu 155 personnes et réalisé 40 médiations spontanées. 28 ont abouti à un accord.

Cette délibération propose de renouveler la subvention accordée en 2014, soit 6 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (21.250 euros) à 9 associations sportives locales (10e).

Projet de délibération : 2015 DJS 10

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON donne le détail des neuf subventions :

- AS collège de la Grange-aux-belles : 1 500 € ;
- AS lycée Colbert : 1 800 € ;
- Association Tennis club du 10^e : 4 000 € ;
- Club Lancry sportif 3^e age (500 €) ;
- La boule du 10 e (850 €)
- La libellule de Paris (9 600 €)
- AS collège Louise Michel (1 200 €)
- AS lycée Marie Laurencin (800 €).
- AS collège Bernard Palissy (1 000 €).

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (10e).

Projet de délibération : 2015 DJS 30

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON rappelle simplement que l'OMS est un acteur important du mouvement sportif du 10e arrondissement.

La délibération est adoptée.

Objet : Subventions (28.000 euros) et conventions avec 2 associations localisées (10e).
Projet de délibération : 2015 DJS 60
Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON explique que ces clubs sportifs sont des deux seuls ayant une convention avec la ville. Il s'agit de l'association des jeunes Saint-Vincent (8 000 €), ainsi que le CPS 10 (20 000 €).

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (3.000 euros) à l'association Jeunesse de Saint Vincent de Paul (10e).
Projet de délibération : 2015 DJS 230
Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON indique qu'il s'agit ici de voter une subvention pour le projet qui s'intitule « Accompagnement global des jeunes vers un projet professionnel ».

En 2015, l'association entend poursuivre ses actions dans le domaine de l'éducation et de la citoyenneté et de maintenir ses objectifs de responsabilisation des adolescents par le biais de formation et de prise de responsabilité au sein de projets. Dans le cadre du partenariat avec France bénévolat et la mission locale de Paris, l'association s'engage à accueillir individuellement 15 à 20 jeunes de 16 à 25 ans durant l'année.

Après un temps de découverte de l'association et de ses activités, le jeune est mis en situation de bénévolat avec un niveau d'autonomie et un accompagnement adapté. Selon la durée de son engagement, l'association prend en charge tout ou partie d'une formation.

Les expériences et compétences sont consignées dans un passeport bénévole qui lui est remis à son départ. Selon ses souhaits ou ses besoins, l'accompagnement peut inclure une aide aux entretiens, un entraînement aux entretiens, une aide à la rédaction de CV ou à la formulation d'un projet professionnel.

Par ailleurs, l'association renforce ses liens avec les établissements scolaires secondaires du quartier – en particulier avec le collège Bernard Palissy.

Cette subvention de projet est de 3 000 €.

Mme PAWLIK souhaiterait savoir si des projets d'ouverture de lieux d'accueil pour les jeunes sont en préparation.

M. FÉRAUD indique que la médiathèque François Sagan vient d'ouvrir et accueille des jeunes.

M. BEAUSILLON cite encore le lieu d'accueil innovant de la Granges-aux-Belles, l'AJAM ou l'Espace universel.

M. FÉRAUD précise qu'il n'est pas prévu d'ouvrir de nouveaux lieux, car la municipalité a aussi le projet de maîtriser les finances publiques. Le 10^e est l'un des arrondissements les mieux dotés en centre d'animation accueillant les jeunes.

La délibération est adoptée.

Objet : Centres d'animation Château-Landon, Jemmapes, Granges-aux-Belles et Jean Verdier (10e) - avenant n° 3 à convention
Projet de délibération : 2015 DJS 249
Rapporteur : Paul BEAUSILLON

M. BEAUSILLON informe que cette délibération vise à compenser les conséquences de la prise en charge de l'ARE. Le calcul de cette compensation se fait sur la base de la volonté de la ville de verser un forfait calculé sur la base du droit d'inscription d'une personne relevant du QF5 pour une activité régulière se déroulant sur des créneaux d'une heure par semaine.

Ce projet d'avenant a pour objet d'abonder la participation pour l'année qui vient. La Ville prendra en charge de surcoût correspondant aux heures supplémentaires résultant de la prise en compte la période scolaire, laquelle comporte trois semaines de plus que la saison des centres d'animation. Il est aussi prévu de compenser la perte de location des salles qui résulte de l'organisation des activités liées à l'ARE dans le centre d'animation Jemmapes.

En 2015-2016, cette activité correspond à 30 ateliers hebdomadaires, soit 30 groupes de 14 enfants et 420 enfants.

Sur une base de 267 € par créneau occupé par enfant, le total est de 56 000 €, auxquels s'ajoutent 9 000 € de compensation pour la location des salles, ainsi que 3 000 € de compensation pour les heures supplémentaires, soit un total de 68 414 €.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (3.000 euros) à l'association Colombbus (14e)
Projet de délibération : 2015 DJS 259
Rapporteur : Paul BEAUSILLON

M. BEAUSILLON précise que cette subvention est relative à des actions menées par cette association.

La première, « Ateliers Tangara », consistera à accompagner une vingtaine de jeunes de 11 à 16 ans à la création d'un jeu vidéo en 3D. Afin de mobiliser les jeunes, l'association s'appuie notamment sur les partenaires du réseau jeunesse. Au travers de ces ateliers, les jeunes s'initient à l'informatique de manière ludique et participative. Cette action s'adressera aux

jeunes du quartier buisson Saint-Louis afin de renforcer le sentiment d'appartenance aux lieux.

La deuxième action, qui s'intitule « Les jeunes citoyens grâce au numérique, atelier micro-trottoir », se tiendra entre 2015 et 2016. Les associations avaient conçu un très beau micro-trottoir sur la lutte contre les discriminations. C'est un travail qui demande des compétences techniques et une implication dans la vie citoyenne.

La subvention s'élève à 3 000 €.

La délibération est adoptée.

Objet : Adoption du budget supplémentaire de l'État spécial du 10^e arrondissement.

Projet de délibération : MA10201500

Rapporteuse : Olga TROSTIANSKY

Mme TROSTIANSKY rappelle que le compte d'exercice de l'état spécial pour l'exercice 2014 lors de la séance du 18 mai. Il s'agit de répartir le solde d'exécution entre les lignes de l'État spécial.

Depuis le 18 mai, les reports s'élèvent à 102 000 €. Les mouvements budgétaires ont reçu l'avis favorable de la commission présidée par la Maire de Paris et chargée de l'examen du budget supplémentaire de la Ville de Paris.

Mme TROSTIANSKY signale :

- un transfert de crédit (18 000 €) de l'état spécial pour des éléments liés aux espaces verts ;
- un abondement de crédit (239 000 €), en complément des crédits votés au budget primitif de 2015 ;
- les crédits liés l'exécution des fluides (223 000 €) ;
- les crédits alloués au nettoyage de la médiathèque François Sagan (43 000 €) ;
- les crédits alloués pour l'eau des piscines (17 000 €) ;
- les dépenses de gardiennage (23 000 €) dans le cadre du plan Vigipirate renforcé.

Ainsi, les crédits ouverts sur ce budget supplémentaire s'élèveront à 6 645 185 € au titre de l'exercice 2015.

Concernant la dotation d'animation locale, les renforts de crédit constatés au compte administratif sont de 218 641 €, dont 127 627 € de crédits non engagés qui pourront abonder les actions d'animation locale en 2015.

Les crédits ouverts pour l'année 2015 sont portés à 865 678 euros.

Concernant enfin la dotation d'investissement, le report de crédit s'élève à 250 715 €, dont 239 355 € aux conseils de quartier.

La dotation d'investissement, après inscription des reports et transfert de crédits, est portée à 347 707 €.

Mme PAWLIK tenait à remercier Yves Robert et ses services pour les éléments qui ont lui ont été fournis sur les questions de l'affranchissement et des frais de réception.

En revanche, la présente délibération indique que le conseil d'arrondissement a « *adopté à l'unanimité, lors de la séance du 18 mai, le compte administratif* ». Tel n'est pas le cas, puisque le groupe UMP a voté contre.

M. FÉRAUD fera procéder à cette correction.

*La délibération est adoptée.
Contre : 3*

Pour les votes qui suivent, Olga TROSTIANSKY donne procuration à Éric ALGRAIN.

Objet : Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2014 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

Projet de délibération : 2015 DLH 49

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO précise qu'en 2014, trois opérations ont particulièrement concerné le 10^e arrondissement :

- 79 rue Saint-Maur, qui est achevée ;
- 208, rue du Faubourg Saint-Denis, où la maîtrise foncière a été obtenue
- 30 rue d'Enghien, acquis et en cours de session à la SIEMP.

Les comptes présentent une augmentation importante des dépenses d'acquisition et des coûts de relogement des personnes présentes dans les logements achetés. Les recettes présentent une augmentation importante des produits financiers.

La délibération est adoptée.

Objet : Création d'une résidence sociale 272 rue du Faubourg Saint-Martin (10e) - Modification de la garantie de la Ville (3.951.129 euros) demandée par ADOMA pour 66 logements PLAI.

Projet de délibération : 2015 DLH 133

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO indique que cette délibération propose de revoir le plan de financement initialement prévu.

Il est demandé d'accorder la garantie de la ville pour un emprunt PLAI de 2 079 272 €, de 1 021 857 € pour le PLAI foncier, ainsi qu'une garantie auprès de l'employeur pour 850 000 €.

La délibération est adoptée.

Objet : Réalisation d'un logement social PLUS 1 Cour de la Grâce de Dieu (10e) – Prêt garanti par la Ville (199.800 €) sollicité Immobilière 3F.

Projet de délibération : 2015 DLH 138

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO précise que ce logement est une ancienne loge de gardien, lequel gardien est toujours sur place. Le choix a été fait de transformer la loge en logement et donc d'avoir un logement supplémentaire dans cet ensemble.

La délibération est adoptée.

Objet : Passerelles piétonnes du Canal Saint-Martin (10^e). Marché de maîtrise d'œuvre. Modalités de passation.

Projet de délibération : 2015 DVD 3

Rapporteuse : Élise FAJGELES

Mme FAJGELES informe que cette délibération vise à la rénovation de trois passerelles piétonnes du canal Saint-Martin. Depuis quelques années et du fait de la forte fréquentation, ces passerelles ont été endommagées – au point qu'il avait fallu les fermer en 2011.

Monsieur le Maire a fortement insisté pour que des réparations provisoires soient faites sur ces passerelles, de sorte qu'elle puisse être rouverte au public dans les meilleures conditions de sécurité, et ce, dès février 2011.

Mme BOUSCARLE souhaite savoir si l'appel d'offres intègre les critères d'accessibilité pour les personnes handicapées en fauteuil roulant.

M. FÉRAUD fait déjà observer que les passerelles historiques ne peuvent être rendues accessibles.

Mme FAJGELES confirme que la municipalité ne prévoit pas de changer la structure des passerelles, qui restent des passerelles à escaliers.

Néanmoins, l'appel d'offres est effectivement le moment pour faire valoir des questions d'accessibilité. Mme FAJGELES fera remonter cette observation à la direction.

Mme PAWLIK demande par ailleurs ce qu'il en est des autres passerelles du canal et si un autre marché est prévu, car les mêmes problèmes existent sur d'autres passerelles.

Mme FAJGELES précise que, pour chaque difficulté remontée, des réparations provisoires sont effectuées. Normalement, aucune ne devrait être dangereuse. Les trois passerelles visées dans la délibération ont été jugées prioritaires sur la mandature, pour un coût de près de 9 M€.

M. FÉRAUD indique que la passerelle Alibert n'est pas au programme de la mandature, ce qui n'empêche pas que la direction de la voirie puisse reprendre des marches abîmées.

La délibération est adoptée.

Objet : Éclairage public, signalisation lumineuse et boucles de détection (5 lots).
Marchés de travaux.

Projet de délibération : 2015 DVD 126

Rapporteure : Élise FAJGELES

Mme FAJGELES précise qu'à l'occasion du renouvellement, il a été jugé opportun de rassembler ces marchés en un marché unique. Le 10^e arrondissement est concerné par le lot n° 2 de ce marché à bons de commande.

La délibération est adoptée.

Objet : Autolib' - Convention avec le Syndicat Mixte Autolib' Métropole.

Projet de délibération : 2015 DVD 165

Rapporteure : Élise FAJGELES

Mme FAJGELES indique que cette convention permettra un nouveau déploiement technique et financier du service Autolib'.

Depuis 2001, la ville multiplie les initiatives en faveur d'un meilleur partage de l'espace public, d'un rééquilibrage en faveur des piétons, des circulations douces et de nouvelles offres permettant au foyer et aux particuliers de ne plus utiliser de véhicules individuels.

La convention sera complétée sur plusieurs points. Il s'agit d'abord de permettre au groupe Bolloré d'installer à ses frais 250 bornes supplémentaires de recharge électrique, de créer 30 nouvelles places de stations en surface, ainsi que de permettre un meilleur déploiement technique et financier.

Mme VASA se félicite de l'augmentation du nombre de bornes de recharge.

Toutefois, le groupe Écologiste estime dommage qu'un grand groupe bénéficie à nouveau de cette concession. Mme VASA suggère, en plus de l'électrique, de faire une place aux énergies renouvelables.

La délibération est adoptée.

Objet : Développement des services de véhicules partagés à Paris. Conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution de stations en voirie.

Projet de délibération : 2015 DVD 168

Rapporteure : Élise FAJGELES

Mme FAJGELES précise que ces conventions d'occupation du domaine public permettront d'installer 226 places sur voirie, réparties sur 113 stations. Cinq stations seront proposées dans le 10^e (en cours de validation par des études techniques).

Les trois sociétés concernées dans le 10^e arrondissement sont Communauto, Zipcar et Drivy.

La délibération est adoptée.

Objet : Mise en place de la commission extramunicipale des déplacements du 10e.

Projet de délibération : MA10201501

Rapporteure : Élise FAJGELES

Mme FAJGELES rappelle que cette commission ne s'était pas réunie sous cette mandature. La première réunion se tiendra en semaine 26, sur le sujet de circulation autour de la Gare du Nord. La municipalité avait été saisie par l'association Vivre Gare du Nord et de l'Est. Un travail important est engagé sur le sujet avec la SNCF, la préfecture et la RATP.

M. FÉRAUD confirme l'engagement pris par la majorité de remettre en place cette commission extramunicipale de déplacement, de sorte à pouvoir aborder les questions de circulation sous un mode de concertation.

Mme PAWLIK demande une plus grande vigilance quant aux délais d'envoi des convocations. En l'espèce, il s'est écoulé plusieurs semaines entre le moment où les associations ont reçu les convocations et le moment où les élus les ont reçues.

Mme FAJGELES explique avoir confirmé par courrier et par e-mail des informations qu'elle avait préalablement communiquées à l'oral. C'est aussi une manière de travailler.

M. FÉRAUD annonce enfin que, lors d'un prochain conseil d'arrondissement, Mme DUVERLY proposera une autre commission extramunicipale sur l'activité commerciale dans l'arrondissement.

La délibération est adoptée.

Vœux du conseil municipal

Vœu présenté par le groupe écologiste et citoyen – Anne SOUYRIS

Pour une situation apaisée dans le quartier du Bas-Belleville

Considérant que la prostitution s'est fortement développée dans le quartier du Bas-Belleville au cours de la dernière décennie ;

Considérant la légitime préoccupation des habitants, visiteurs, commerçants du Bas-Belleville face à l'existence d'une scène de prostitution dans leur quartier ;

Considérant que la prostitution à Belleville est majoritairement exercée par des femmes chinoises, en situation de grande précarité socio-économique et exposées à de nombreuses violences (cas de meurtres, viols, agressions et vols, recensés tant par les forces que par les associations qui les accompagnent) ;

Considérant que la Ville de Paris contribue au financement d'associations telles le Lotus Bus (médecins du monde) et l'Amicale du Nid, dont l'objectif est l'accompagnement des personnes prostituées, leur accès aux soins et aux droits ;

Considérant que le dispositif policier tel qu'il est conçu dans le quartier Bas-Belleville (par exemple le stationnement d'un car de police à proximité immédiate du Lotus Bus ou des contrôles d'identité systématique) a pour seul effet réel le déplacement des prostituées et leur éloignement des réseaux d'entraide communautaire et des associations qui œuvrent à leur accompagnement socio-sanitaire ;

Considérant que le nombre de prises en charge de prostituées par ces associations a de ce fait considérablement chuté ces dernières semaines, avec des conséquences sanitaires certaines ;

Considérant qu'un certain nombre de prostituées chinoises du Bas-Belleville s'est constitué en une association, dénommée les Roses d'acier, ayant vocation à être un interlocuteur dans le débat public et se destinant répondre aux légitimes préoccupations des riverains ;

Considérant enfin que tout projet d'émancipation, d'autonomie et d'insertion sociale passe par l'apprentissage de la langue française et un encadrement sanitaire, social et juridique ;

Le conseil d'arrondissement, sur proposition des élu-es du groupe écologiste et citoyen, Anne Souyris, Sylvain Raifaud, Léa Vasa :

- Demande au préfet que les moyens policiers soient réaffectés à la lutte contre les violences faites prostituées, particulièrement dans le cadre des réseaux de traite humaine, et non contre les prostituées elles-mêmes ;

- Demande au préfet la mise en place d'un dispositif policier qui respecte le travail des associations d'accompagnements des prostituées soutenues par la ville ;
- Demande que soient soutenus par la municipalité les associations et organismes proposant des formations d'alphabétisation « Français langue étrangère » à destination des femmes chinoises de Belleville ;
- Proposer la constitution d'un panel citoyen, réunissant des représentants des riverains, des conseils de quartier, des forces de police, de l'administration parisienne, ainsi que des associations d'accompagnements des prostituées et des représentantes des prostituées elles-mêmes, afin d'engager des échanges visant le retour à une situation apaisée dans le quartier du Bas-Belleville.

Vœu présenté par les élus socialistes – Stéphane Bribard

Considérant que la prostitution s'est fortement développée dans le quartier du Bas-Belleville au cours de la dernière décennie ;

Considérant la légitime préoccupation des habitants, visiteurs, commerçants du Bas-Belleville face à l'existence d'une scène de prostitution dans leur quartier ;

Considérant l'initiative des quatre maires d'arrondissement ayant permis la tenue d'une réunion en février dernier avec le Préfet de police, le Procureur de la République, Colombe Brossel, Adjointe à la Marie de Paris, chargée de la Sécurité, de la Prévention et Hélène Bidard, adjointe à la Maire à l'égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits humains, et les services de police (PJ et DSPAP) afin de faire le point sur la question est de proposer des pistes de solution ;

Considérant que la prostitution à Belleville est majoritairement exercée par des femmes chinoises en situation de grande précarité socio-économique et exposées à de nombreuses violences (administratives, cas de meurtres, viols, agressions et vols, recensés tant par les forces de police que par les associations qui les accompagnent) ;

Considérant que la Ville de Paris, en lien avec le Parquet et la Préfecture de police, travaille sur une double approche exprimée via des fiches-actions du récent Contrat parisien de prévention et de sécurité :

1/ « *Accompagner les victimes d'exploitation sexuelle* » (fiches actions 2.3) afin de développer les actions de sensibilisation et de prévention ; d'aider et d'accompagner les personnes prostituées ; d'améliorer la prise en charge des personnes en situation de prostitution et d'agir en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes désirant quitter la prostitution, notamment celles victimes de la traite ;

2/ « *Lutter contre le proxénétisme* » (fiche-action 3.5) dont celui du secteur de Belleville ; explicitement mentionné. Il s'agit, notamment par une mobilisation des services de police, de limiter la prostitution de voie publique afin de maintenir l'action

développée depuis 2003 par le parquet de Paris en matière de lutte contre le racolage. Ce travail fait partie de l'arsenal mis en place pour lutter contre les réseaux en permettant à la brigade de répression du proxénétisme d'obtenir du renseignement et de perturber en conséquence l'activité génératrice de revenus pour les proxénètes.

Considérant que certains commissariats d'arrondissement mettent à disposition des plaquettes d'information en chinois pour aider au dépôt de plainte et mènent des actions de sensibilisation à la violence en direction des personnes prostituées ;

Considérant que la Ville de Paris contribue parallèlement au financement d'associations, dont l'objectif est l'accompagnement des personnes prostituées, leur accès aux soins et aux droits ;

Considérant que ces associations peuvent accompagner les personnes prostituées vers la sortie du système prostitutionnel par la définition et la réalisation de projets professionnels ;

Considérant que tout projet d'émancipation, d'autonomie et d'insertion sociale passe par l'apprentissage de la langue française et un encadrement sanitaire, social et juridique ;

Considérant que la Ville de Paris soutient de nombreuses associations qui proposent des cours de français et d'alphabétisation, notamment dans le quartier de Belleville, et que certains s'adressent spécifiquement des personnes sinophones ;

Le conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- **des moyens policiers supplémentaires soient affectés à la lutte contre le proxénétisme et contre les réseaux de traite humaine ;**
- **des plaquettes d'information en chinois soient rééditées, pour aider au dépôt de plainte, améliorer l'accès au droit et mises à disposition des commissariats, et que les actions de sensibilisation à la violence en direction des personnes prostituées soient poursuivies ;**
- **les coordinations prostitution d'arrondissement, réunissant les associations, les services de police et les mairies d'arrondissement soient poursuivies et renforcées, conformément au Contrat parisien de prévention et de sécurité ;**
- **la coordination entre les associations proposant des formations de l'utilisation ou de « Français langue étrangère » et les associations proposant un accompagnement aux personnes prostituées soit renforcée.**

M. BRIBARD ajoute que, selon les services de police, les formes de prostitution ont évolué d'une activité qui était devenue assez indépendante vers une reprise en main de proxénètes. Récemment, des habitants ont signalé des agressions de la part de ces proxénètes.

L'objectif est que ces personnes accèdent au droit commun et entrent dans des processus d'insertion sociale. Un projet associatif verra le jour dans les prochaines semaines.

Sur le fond, enfin, l'action de la police ne peut pas être vue uniquement sous sa dimension répressive, car elle permet une meilleure stabilité du quartier et un travail sur les réseaux de traite.

Mme PAWLIK s'associe entièrement à ces derniers propos, bien qu'elle les trouve en contradiction avec l'actuelle exposition sur la police (place de la République).

La question de la prostitution à Belleville est présente depuis les années 80, avec une recrudescence du phénomène depuis quelques années. Il est donc inquiétant de constater qu'un tel sujet ait été pris en compte si tardivement.

Toutefois et pour rester dans une démarche constructive, le groupe UMP votera pour ce vœu, mais à certaines conditions.

Le groupe UMP demande qu'un bilan des actions menées soit inséré dans le vœu, que Monsieur le Maire fasse la demande à la préfecture du démantèlement des réseaux de proxénètes et d'en faire la communication au conseil d'arrondissement.

Mme PAWLIK aurait aussi souhaité plus de précisions sur la coordination au sein de l'arrondissement.

En revanche, le groupe UMP votera contre le vœu des élus Verts.

Pour cause, Mme PAWLIK ne peut cautionner le discours sur les actes condamnables qui pourraient être réalisés par la police. Aucun fait n'est allégué et surtout, le rôle de la police est essentiel pour la sécurité des prostituées et le démantèlement des réseaux de prostitution.

Par ailleurs, Mme PAWLIK ne voit pas en quoi la mise en place d'un panel citoyen apaisera les tensions actuelles dans le quartier. Les habitants du quartier Belleville sont excédés par la présence de prostituées et des réseaux qui les entourent. Il est de la responsabilité de l'équipe municipale de trouver des solutions et non de réunir les citoyens pour qu'ils en trouvent.

M. BASSINO, au nom des élus communistes, indique que les faits dénoncés par le vœu des élus écologistes quant aux pressions policières doivent être prouvés et le cas échéant, ne pas se reproduire. Toutefois, ce n'est pas tout à fait ce qui est écrit dans le vœu.

Dans l'ensemble, il semble qu'il s'agisse d'institutionnaliser la prostitution et de la faire passer comme une activité anodine – résultant d'un choix librement consenti et qui n'aurait pas de conséquences sur la société dans son ensemble. D'autres visions penchent plutôt vers la répression des prostituées, comme celle de la droite et sa mesure du racolage passif.

Une vision nouvelle vise à désapprouver le comportement d'achat d'un acte sexuel qui finance des réseaux mafieux. Cette dernière vision, qui peut aller jusqu'à l'abolitionnisme, est adoptée par la ville et c'est également la vision des élus communistes. Pour les élus communistes, la prostitution est l'une des expressions les plus violentes du patriarcat.

Cette vision, qui devrait être prochainement actée par la loi, doit continuer à passer dans les pratiques dans le fait, notamment dans les actions de la police.

Le groupe communiste votera donc contre le vœu écologiste et en faveur vœu PS, bien qu'il ne soit pas totalement satisfaisant : notamment sur les questions de sortie de la prostitution, de la protection des prostituées contre les violences dont elles sont victimes, des possibilités de régularisation et de logement.

Mme SOUYRIS rappelle que, cet hiver à Belleville, une prostituée chinoise a été tuée en conséquence d'un lynchage. Suite à cela, rien ne s'est passé de particulier en termes de protection accrue des personnes (qui, au contraire, sont harcelées).

Sans entrer dans le débat de fond sur la prostitution, **Mme SOUYRIS** estime qu'en tant qu'élu, il importe de protéger des personnes victimes de violences à un moment donné, tout comme de régler la question de la tranquillité dans l'espace public. Aucun de ces deux aspects n'est réglé pour l'heure.

Mme SOUYRIS se déclare en outre opposée à la loi qui vient d'être promulguée, au motif qu'elle fait passer les personnes dans la clandestinité et que c'est une manière de refuser de voir les problèmes.

Enfin, sur le panel de citoyens, l'idée est de construire ensemble une charte de sorte à réguler certaines choses et que des violences puissent être démantelées.

M. FÉRAUD déplore que la prostitution ait envahi l'espace public de Belleville, au point que toute femme y circulant (notamment asiatiques, mais pas seulement) soit considérée comme une prostituée et tout homme comme un client. Cette situation provoque une lassitude certaine chez les habitants de Belleville et c'est ainsi qu'ils l'expriment. Il faut absolument faire reculer la prostitution sur l'espace public. À cet égard, M. FÉRAUD est en faveur d'une évolution législative.

Ce vœu défend des actions indispensables de prévention auprès des prostituées et de contact avec des associations pour qu'elles puissent sortir du système qui les prostitue.

M. BRIBARD estime d'abord que la dynamique engagée ces dernières années a permis que tous les acteurs se parlent. Des habitudes de travail ont ainsi été prises.

Concernant la protection des personnes, lors de la dernière réunion, il a été dit que le commissariat devait retravailler sur la prise de plaintes et notamment que toute prostituée qui subissait une attaque violente devait pouvoir porter plainte. L'an dernier, un criminel a été arrêté suite à une plainte de prostituée.

M. BRIBARD estime également constructif que les femmes prostituées commencent à s'organiser pour faire connaître leur situation et s'ouvrir à l'insertion sociale et à l'apprentissage de la langue.

M. FÉRAUD ajoute que la municipalité restera prudente quant à l'association de ses actions avec celle des Roses d'acier.

Concernant la police nationale, il est possible d'avoir une grande considération pour elle et de vouloir faire évoluer ses méthodes d'action et notamment le contrôle au faciès.

Le vœu des élus écologistes est rejeté.

Le vœu des élus PS est adopté.

Abstention : 3

Mme SOUYRIS explique son vote par le désaccord du groupe écologiste quant à la manière de lutter contre le proxénétisme, qui n'est qu'une reprise de la loi de sécurité intérieure.

Pour le groupe écologiste, en aucun cas la protection des personnes ne doit passer par la loi de sécurité intérieure. Bien qu'étant d'accord sur le reste des propositions, le groupe Écologiste s'abstient.

Vœu des élus PCF-Front de Gauche

Relatif à la mobilisation des personnels des hôpitaux du 10^e.

Le 2 juin 2015, les personnels des hôpitaux de Saint-Louis, Lariboisière et Fernand Widal sont venus en manifestation à la mairie pour y rencontrer le maire, président du conseil de surveillance du groupe hospitalier.

Les manifestants, environ 200, essentiellement des femmes, ont très rapidement été encerclés par près de 10 cars de police, soit un déploiement de force disproportionné au regard du caractère pacifique de la mobilisation.

Depuis plusieurs semaines, les personnels des hôpitaux de Paris ont entamé une action suivie après la présentation du rapport de Martin Hirsch, directeur général de l'AP-HP (Assistance Publique – Hôpitaux de Paris), portant sur une réorganisation des rythmes de travail induisant une remise en cause des 35 heures.

Ce projet, pour les personnels les syndicats regroupés en intersyndicale (CGT, FO, CFDT, UNSA, SUD CFE-CGGC, CFTC), n'est pas acceptable. Le manque d'effectifs conduit les personnels à ne pas pouvoir prendre leurs jours de RTT. La surcharge de travail génère des souffrances dans l'exercice des missions des personnels et affecte la qualité des soins pour les patients.

Le projet porté par Martin Hirsch, en lien avec la loi santé 2015 (adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale) qui prévoit 825 millions d'euros d'économies pour l'hôpital public et la suppression de 22 000 emplois, et ce, alors que 26 % de nos concitoyens diffèrent ou renoncent à se faire soigner faute de moyens financiers suffisants.

Le conseil municipal du 10^e arrondissement, sur proposition des élus communiste-Front de gauche, Didier Le Reste, Dante Bassino et Dominique Tourte ;

- **apporte son soutien à la mobilisation des personnels des hôpitaux du 10^e arrondissement ;**
- **demande le retrait du projet contesté de réforme des 35 heures à l'AP-HP et demande que s'ouvrent des négociations permettant une issue positive du conflit social en cours, privilégiant les intérêts des patients et des personnels à toute autre considération.**

Mme SOUYRIS soutient entièrement le mouvement des personnels des hôpitaux publics. Toute réforme doit se faire en accord avec les personnels et les organisations syndicales et tel n'a pas été le cas. Toutefois, le groupe écologiste estime que les considérants ne tiennent pas compte de la nécessité d'une réforme de l'hôpital.

En accord sur les objectifs, mais en désaccord sur les moyens, le groupe écologiste s'abstiendra.

Mme FASSO confirme que les personnels de l'AP-HP interpellent la municipalité sur les conséquences du rapport de Martin Hirsch. Pour Mme FASSO, ce projet n'est pas une évolution positive en ce qu'il remet en cause les 35 heures et augmente la charge de travail des personnels. Or ladite augmentation ne peut se faire qu'au détriment de la qualité des soins et de l'accompagnement des patients, en plus qu'elle risque d'entraîner l'épuisement des soignants. La santé n'est pas un domaine se prêtant à des réformes « à courte vue ». Il convient de chercher des optimisations des budgets de l'hôpital aussi en discutant avec les personnels.

En accord avec l'essentiel du vœu, Mme FASSO y votera favorablement.

Mme PAWLIK annonce que le groupe UMP votera contre ce vœu, parce qu'en désaccord avec nombre de considérants y figurant. En revanche, Mme PAWLIK convient de l'importance du dialogue social dans le cadre d'une réforme, ce qui n'est pas une idée toujours comprise par la majorité – comme l'a montré le conflit récent avec les agents des équipements sportifs.

M. FÉRAUD s'associe à la position de Mme SOUYRIS sur le sujet. Monsieur le Maire tient ici à souligner que, Martin Hirsch ayant récemment retiré son projet, l'actualité a presque rendu ce vœu caduc. Pour cette raison, M. FÉRAUD s'abstiendra sur ce vœu.

L'hôpital public a besoin de réformes et la maîtrise de ses coûts est une nécessité. En même temps, il existe de vrais problèmes d'effectifs auprès des malades, de difficulté et de souffrance au travail.

La mise en place des 35 heures à l'hôpital a pu créer des difficultés, mais il ne sera pas possible de les résoudre seulement en retirant des avantages acquis aux agents. Ce doit être dans une négociation plus globale et les événements semblent en prendre le chemin. La

mobilisation des personnels syndicaux de l'AP-HP est très forte et le dialogue reste bloqué, d'où l'abstention de M. FÉRAUD.

M. Le RESTE estime que les élus de la République sont fondés à formuler des propositions pour améliorer l'hôpital public.

Le vœu est adopté.

Contre : 3

Pour : 5.

Vœu présenté par les élu-e-s écologistes et Communiste-Front de gauche de la mairie du 10^e arrondissement

relatif à la prise en charge des personnes exilées à Paris

Le conseil d'arrondissement du 18 mai 2015 a adopté un vœu relatif à la situation des migrants du campement du boulevard de La Chapelle. Les élu-es écologistes et PCF-Front de gauche du 10^e ont voté contre ce vœu.

Ce vœu demandait l'hébergement de tous les occupants, qu'ils relèvent du droit d'asile ou non. Une centaine d'exilés a pu bénéficier des droits attachés à leur demande d'asile et une dizaine de familles avec enfants a été hébergée dans des hôtels sociaux par la Ville de Paris. Ces actions doivent se poursuivre.

Mais le jour même de l'évacuation, les quelques dizaines d'exilés absents du campement au moment de l'arrivée de la police ont été exclus de toute prise en charge alors même qu'ils avaient été recensés comme demandeurs d'asile par les associations.

De plus, la plupart des solutions d'hébergement d'urgence étaient inadaptées, car lointaines, enclavées ou dispersées et plaçaient les réfugiés dans des situations de plus grande fragilité et d'isolement par l'absence de prise en charge associative, l'impossibilité du suivi des demandes d'asile et la perte de contact entre eux.

Ces exilés sont donc de plus en plus aérés dans les rues du Nord-Est parisien, dans une situation encore plus précaire que précédemment, car sans matelas ni duvet, dormant à même le trottoir, sans abris et donc exposés aux aléas climatiques (chaleurs, orages). L'essentiel des secours humanitaires dont ils bénéficient sont assumés par des Parisiens et des associations.

Le 8 juin 2015, rue Pajol, une deuxième évacuation a eu lieu sans aucun préavis. Les exilés comme les militants politiques, associatifs et les élus parisiens, présents sur place pour apporter une aide matérielle et échanger avec les exilés, ont été encerclés puis violemment déplacés par les forces de l'ordre, qui ont emmené les exilés et deux militantes. À ce jour, plus d'une quarantaine de personnes serait encore en centre de rétention suite à cette interpellation.

Le Défenseur des droits, Jacques Toubon, annonçait publiquement l'ouverture d'une enquête concernant les évacuations des exilés à Paris. Ces exilés sont des personnes venant majoritairement du Soudan ou d'Érythrée et fuyant un pays dans lequel ils ne pouvaient plus rester. Ils ont fait un parcours long et dangereux qui les a amenés ici. Ils ne repartiront pas et tenteront tout pour s'installer, ou selon les motivations de certains d'entre eux, poursuivront leur trajet vers un pays du nord de l'Europe.

Les quelques dizaines de milliers d'exilés qui arrivent en Italie ou en Grèce ne représentent que 0,007 % de la population européenne.

Les regroupements d'exilés en quelques points de France et d'Europe, imposés par la géographie, les moyens de transport, les politiques migratoires françaises et européennes, les passeurs, mais aussi l'espoir des réfugiés de pouvoir demander l'asile exige de mettre en place des réponses adaptées.

La Ville de Paris peut mettre en œuvre rapidement des aides d'urgence, comme la mise à disposition temporaire d'équipements publics ou de propriété de la Ville, pour un hébergement d'urgence.

Si la Ville de Paris peut réagir pour éviter un drame humanitaire et faire face à l'urgence, c'est bien l'État qui doit assumer son rôle en matière d'accueil et de protection des réfugiés.

Les conventions internationales obligent l'État à la prise en charge des personnes réfugiées.

Sur proposition des élu-e-s communistes – Front de gauche et écologistes, le conseil du 10^e arrondissement demande à Madame la Maire de Paris :

- de mettre à disposition dans l'urgence un ou plusieurs équipements publics afin que les exilés puissent dormir et manger à l'abri, recevoir des soins et un accès au droit, en attendant que l'État assume ses responsabilités ;
- d'apporter une aide logistique et financière ad hoc aux associations qui assurent aujourd'hui la préparation de repas collectif, fournissent de l'eau aux personnes réfugiées qui n'ont pas d'autres secours ;
- d'intensifier les efforts entrepris par la Ville de Paris pour apporter aux personnes réfugiées des solutions d'hébergement, d'alimentation et de soins pérennes offrant de réelles perspectives d'avenir ;
- qu'elle interpelle le gouvernement afin que l'État assume enfin les responsabilités que lui impose la loi pour l'accueil des réfugiés ;
- de créer à Paris conjointement avec les services de l'État un site dédié permettant d'écrire dans de bonnes conditions les personnes réfugiées évitant leur éparpillement dans la nature, la rupture des solidarités et permettant la construction de solutions pérennes ; confirmant ainsi la vocation de Paris comme ville d'accueil de tous ;

- de dénoncer les violences dont ont été victimes les exilés, des militants politiques et associatifs, et également des élus parisiens, lundi 8 juin 2015 rue Pajol.

Sur proposition des élu-e-s communistes-Front de gauche et écologistes, confirmant la vocation de Paris comme ville pour tous, le conseil du 10^e arrondissement demande préfet de police de Paris :

- **de mettre en place un ou plusieurs sites dédiés permettant d'accueillir dans de bonnes conditions les personnes réfugiées assurant les besoins vitaux : couchage, sanitaires, nourriture, soins, et favorisant la continuité des solidarités et la construction de solutions pérennes ;**
- **de prendre toutes dispositions pour que ceux qui souhaitent déposer une demande d'asile puissent le faire ;**
- **de libérer immédiatement les exilés en rétention suite aux évacuations de la rue Pajol et du boulevard de la Chapelle.**

Le vœu des élus Verts et Communistes-Front de Gauche est rejeté.

Vœu présenté par le groupe socialiste

Considérant que, depuis quelques mois, la zone située sous le métro aérien du boulevard de La Chapelle était occupée par des migrants originaires majoritairement de la Corne de l'Afrique, qui ont fui la situation de leur pays ; que leur nombre a beaucoup augmenté au cours du premier semestre de l'année 2015 ;

Considérant que la mairie de Paris, dès le mois de décembre 2014, avait engagé un travail d'accompagnement et d'orientation avec des associations reconnues pour leur professionnalisme, notamment Emmaüs solidarité et France Terre d'asile ;

Considérant que la mairie de Paris, propriétaire des lieux, a demandé leur évacuation, considérant que le développement de tels campements dans Paris n'offre en aucun cas des lieux de vie digne à leurs occupants ; que, de plus, la présence au cours des dernières semaines de femmes et d'enfant sur le campement a considérablement accru les risques encourus par les personnes qui s'y trouvaient ;

Considérant que la Ville de Paris a toujours indiqué que l'évacuation était conditionnée au fait que des solutions appropriées d'hébergement soient proposées aux personnes en sortie de campement, en fonction de leur situation administrative ; que ce faisant, il s'agissait de mobiliser, pour l'ensemble des personnes présentes sur le campement, soit le dispositif national d'asile, soit l'hébergement d'urgence de droit commun ; que ces conditions ont été rappelées dans le vœu adopté au Conseil de Paris de mai 2015 ;

Considérant que la ville a également indiqué qu'elle engagerait les efforts nécessaires pour que les publics vulnérables, dont les familles, les femmes isolées avec enfants et les jeunes migrants potentiellement mineurs fassent l'objet d'une attention renforcée ;

Considérant que le préfet de police, dans sa compétence de police générale, a décidé de l'évacuation du campement le mardi 2 juin, sur le fondement de risques sanitaires très fort ; qu'afin de préparer cette évacuation, la Ville, les différents services de l'État et les associations ont travaillé à mettre en œuvre des solutions opérationnelles, ainsi qu'à recensement précis des personnes sur site (effectué les 21 et 27 mai) et à engager l'ouverture de démarches de demande d'asile pour les personnes qui le souhaitaient ;

Considérant qu'à l'issue de l'opération d'évacuation du mardi 2 juin, 471 personnes ont reçu des propositions d'hébergement soient plus que le nombre de personnes recensées qui s'établissait à 381 ; que ces chiffres témoignent des efforts considérables qui ont été déployés ; que la Ville a également déployé des efforts importants en matière d'aide alimentaire apportée aux personnes à leur sortie du campement ;

Considérant qu'en ce qui concerne la ville, une attention très forte a été portée aux publics vulnérables ; que l'ensemble des jeunes migrants, soit 18 jeunes identifiés le jour de l'évacuation et 14 jeunes dans les jours qui ont suivi, été mis à l'abri en vue d'une évaluation conformément aux orientations du plan d'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des MIE ; qu'a été proposé aux familles (soit près de 50 personnes dont une vingtaine d'enfants, parfois très jeunes) prises en charge, à l'occasion de plusieurs demi-journées organisées entre les services de la ville, la CAFDA (coordination de l'accueil des familles demandeuse d'asile) et Emmaüs Solidarité, un diagnostic pluridisciplinaire, qui a porté tant sur les aspects sociaux que sanitaires ; que ces entretiens ont été suivis chaque fois que nécessaire par la délivrance de médicaments par exemple ; qu'au regard de la présence d'enfants, une attention particulière a été portée à la question de l'alimentation, le CASVP fournissant à cet égard des colis alimentaires ;

Considérant qu'ainsi, des solutions d'hébergement ont effectivement été proposées à toutes les personnes présentes sur site le jour de l'évacuation, et au-delà ; qu'il ne reste pas moins que les dispositifs sollicités, dispositif national des idées d'hébergement d'urgence, sont totalement asphyxiés ; que cette saturation rend particulièrement difficile la conception de réponse adaptée aux migrants présents dans l'espace public et regroupés dans le 18^e arrondissement notamment ;

Considérant également que cette situation rend particulièrement incompréhensible le fait que les places mobilisées ne soient parfois que potentiellement occupées, soit que les migrants, pour certains en transit, ne les aient pas mobilisées, soit qu'ils aient été désincités à s'y rendre ;

Considérant que cette présence dans l'espace public est générée un regroupement à proximité de la Halle Pajol, puis à la suite d'une intervention de la préfecture de police, dans le Bois Dormoy ; que la Ville de Paris a continûment veillé, en partenariat avec les associations à ce que l'ensemble des publics vulnérables fasse l'objet d'une prise en charge immédiate ;

Considérant que les efforts des pouvoirs publics ont également pris la forme, le 11 juin au soir, du déblocage de 106 hébergements pour des migrants qui occupaient la caserne de Château-Landon ;

Considérant que les équipes de la ville et des associations partenaires sont très fortement mobilisées depuis des semaines ;

Considérant la répartition des compétences entre l'État et la Ville, qui attribue la compétence première à l'État sur ces sujets ; que la Ville continuera de s'impliquer sur ce sujet en complément de l'action de l'État, notamment en direction des familles et des jeunes migrants ;

Considérant que l'échelle parisienne peut être, à elle seule, appropriée pour apporter des réponses satisfaisantes à ces problématiques d'ampleur tant nationale qu'europpéenne, et ce d'autant qu'il est probable que la problématique rencontre Paris actuellement se posera de façon durable sur l'ensemble du territoire ;

Qu'à défaut de solutions structurelles envisageables à court terme, il importe de mettre en œuvre toutes les initiatives qui permettront de redonner de la fluidité aux dispositifs de prise en charge pour tous les publics ; que la Ville de Paris a formulé à cet égard un certain nombre de propositions ;

Le conseil d'arrondissement, sur proposition des élus socialistes, émet le vœu que :

- **la Ville de Paris, l'État et les associations poursuivent leurs efforts conjoints afin d'envisager des solutions de sortie de crise dans le cadre d'un comité de suivi dédié, et que ce comité permette de préparer au mieux les prochaines opérations en tirant les leçons de l'expérience acquise dans le cadre de l'évacuation du site de la Chapelle ;**
- **la proposition formulée par la mairie de Paris de créer un lieu de prise en charge adaptée aux besoins des personnes susceptibles de s'inscrire dans une démarche de demande d'asile puisse être expertisée et mise en œuvre dans les meilleurs délais ;**
- **les autorités préfectorales compétentes à Paris mobilisent les capacités d'hébergement adaptées aux besoins et que toute personne qui relève effectivement ou potentiellement de la demande d'asile puisse engager les procédures appropriées conformément aux engagements internationaux de la France ;**
- **le gouvernement garantisse la mobilisation du dispositif national d'asile à la hauteur des besoins ;**
- **la Ville de Paris maintienne le niveau de vigilance sur les publics vulnérables qu'elle s'est engagée à prendre en charge ;**
- **Soient posés aux niveaux adaptés, national et européen, les termes du débat pour offrir aux migrants présents sur le territoire français des solutions de vie digne et conforme à la tradition d'accueil de la France.**

M. SOUYRIS, pour se prononcer favorablement aux vœux des élus socialistes, demande certains enlèvements :

- Demande de modification n° 1 : retrait du considérant suivant « *Considérant également que cette situation rend particulièrement incompréhensible le fait que les places mobilisées ne soient parfois que partiellement occupées, soit que les migrants, pour certains en transit, ne les aient pas mobilisées, soit qu'ils aient été « désincités » à s'y rendre.* », qui introduit une suspicion sur les raisons des places non mobilisées.
- Demande de modification n° 2 : « *Qu'à défaut de solutions structurelles envisageables à court terme, il importe de mettre en place toutes les initiatives qui permettront de redonner de la fluidité aux dispositifs de prise en charge pour tous les publics.* »
M. SOUYRIS propose d'ajouter des dispositifs « d'hébergement et de prise en charge ».
- Demande de modification n° 3 : « *La Ville de Paris, l'État et les associations poursuivent leurs efforts conjoints afin d'envisager des solutions de sortie de crise dans le cadre d'un comité de suivi dédié et que ce comité permet de préparer au mieux les prochaines opérations en tirant les leçons de l'expérience acquise dans le cadre de l'évacuation du site de La Chapelle.* ». Résolument opposé à de « prochaines opérations », le groupe écologiste demande le retrait de cette demande.
- Demande de modification n° 4 : « *La proposition formulée par la mairie de Paris de créer un lieu de prise en charge adapté aux besoins des personnes susceptibles de s'inscrire dans une démarche de demande d'asile puisse être expertisée et mise en œuvre dans les meilleurs délais* ». Le groupe écologiste estime que les personnes en transit doivent pouvoir éventuellement ne pas demander le droit d'asile.
- Demande de modification n° 5 : « *Le gouvernement garantisse la mobilisation du dispositif national d'asile à la hauteur des besoins.* ». Le groupe écologiste propose d'ajouter « *et en renforçant les moyens afin de réduire les délais d'instruction des demandes d'asile* ».

M. FÉRAUD souhaite savoir si, dans le cas où ces modifications seraient avalisées, le groupe écologiste prévoit de retirer son vœu.

Mme SOUYRIS répond par la négative.

M. FÉRAUD propose d'avaliser les modifications n° 2 et n° 5. La réduction des délais d'instruction des demandes est un enjeu important pour parvenir à désengorger le système. Il se déclare en désaccord à la modification n° 3, car si nécessaire, il y aura d'autres évacuations. Sur la demande n° 1, Monsieur le Maire propose plutôt de dire que « cette situation rend incompréhensibles à certains égards » plutôt que « particulièrement » incompréhensible.

Mme SOUYRIS estime que mentionner la question de l'évacuation n'est pas indispensable à ce vœu. Aussi, l'autre question importante est la possibilité pour les personnes en transit de ne pas demander l'asile et rester un laps de temps avant de repartir.

M. FÉRAUD propose de s'entendre sur une position dans les réunions qui viennent.

Mme SOUYRIS annonce que le groupe EELV s'abstiendra sur ce vœu.

Mme PAWLIK interprète les « négociations de virgules » auxquels plusieurs tendances de la majorité viennent de se livrer comme la marque de « l'in-préparation » totale sur cette question. La solution eût été de mener cette évacuation avec responsabilité, en ayant anticipé les choses et en ayant proposé des solutions d'hébergement pour les migrants.

Le groupe UMP votera contre ce vœu.

M. FÉRAUD réfute l'accusation d'impréparation. La municipalité a fait en sorte qu'il n'y ait plus de campements de 300 personnes dans l'arrondissement, ce qui a amélioré le cadre de vie des habitants – notamment ceux du quartier de La Chapelle, qui ont envoyé de nombreux satisfecit.

Le vœu présenté par le groupe socialiste est adopté.

Contre : 6

Abstention : 3.

Vœu présenté par l'UMP – Mme PAWLIK

Les livres sont des objets de valeur, mais aussi de partage. Le dispositif Circul'livre permet aux habitants d'échanger des livres dont ils n'ont plus l'usage.

Ce vœu propose de mettre en place des arbres à livre. Il s'agit de modules qui seraient positionnés sur l'espace public et permettrait aux Parisiens d'échanger leurs livres d'occasion.

Cette proposition ne doit pas faire oublier de valoriser les librairies du quartier, lesquels connaissent une perte d'activité notable (-5,8 % de ventes en 2013) du fait des nouveaux modes de lecture. C'est pourquoi ces arbres à livre assureraient également la promotion des librairies situées aux alentours.

La mairie de Paris est invitée à amorcer le système en achetant des livres à chaque librairie parisienne.

Le groupe UMP propose enfin d'associer des personnalités parisiennes au lancement du concept, afin d'en assurer une rapide promotion et une rapide diffusion.

M. ALGRAIN estime pour le moins contradictoire d'organiser un échange de livres d'occasion tout en assurant la promotion des libraires, tout comme il conçoit mal que la mairie de Paris se mette à acheter des livres de manière symbolique. M. ALGRAIN suggère plutôt de concentrer

les énergies sur le système Circul'livre qui fonctionne plutôt bien. De surcroît, ce vœu ne dit rien sur les librairies solidaires.

Mme DUVERLY ajoute que la régie de quartier et la Maison du canal donnent des livres aux habitants (à récupérer à son siège) et les vend à des prix défilants toute concurrence à la librairie solidaire du 27, rue du Château d'eau.

M. RAIFAUD considère également que le dispositif proposé dans le vœu se rapproche du dispositif Circul'livre déjà existant. Une proposition de cette sorte devrait être traitée en amont et non directement en conseil d'arrondissement. Le groupe écologiste s'abstiendra.

M. FÉRAUD souhaite que la majorité vote contre ce vœu. Sans être hostile au principe, M. FÉRAUD se déclare mieux enclin à voter ce type de vœu lorsqu'il est porté par un porteur de projet local. Or il semble que le projet arbre à livre ait été présenté par les groupes UMP de plusieurs arrondissements.

M. PAWLIK précise que les bibliothèques ne fonctionnent pas sur le même principe, essentiellement du fait des horaires de fermeture. Il s'agit donc de proposer une nouvelle approche pour s'adapter aux nouveaux modes de vie des Parisiens.

Aussi Circul'livre se propose d'instaurer une logique d'échange.

Enfin, **M. PAWLIK** ne comprend pas l'observation de M. RAIFAUD sur la recevabilité de ce point en conseil d'arrondissement, sachant que la majorité n'a pas consulté sur la caserne Château-Landon.

Il est plus probable que la majorité considère en réalité l'arbre à livre comme une bonne idée et qu'il la proposera un jour futur, lorsque tout le monde l'aura oublié.

Le vœu est adopté.

Contre : 11
Abstention : 6
Contre : 3

La séance est levée à 1 h 06.